

FONDÉ EN 1910

# LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 92

MONTREAL, LE JEUDI 21 AVRIL 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

## PERSPECTIVES

### Touvier n'était pas Schindler

Le prochain procès pourrait être celui du policier Maurice Papon

Christian Rioux

«**L**a justice viendra sur vos pas triomphants», a écrit le poète et résistant Louis Aragon. Avec 50 ans de retard, le jugement est tombé mardi au petit matin alors que les neuf jurés et trois magistrats de la cour d'assises de Versailles ont condamné l'ancien milicien Paul Touver à la réclusion à perpétuité.

Touver est le premier Français à figurer au panthéon du crime contre l'humanité. La sanction vient mettre à nu le rôle des collaborateurs français dans l'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. On savait qu'une partie de la France avait collaboré avec les nazis. On savait que les collaborateurs avaient parfois été plus féroces que les occupants. Tout cela avait été maintes fois jugé. Mais ce qui ne l'avait jamais été, c'est le rôle de nombreux Français dans la mise en place de la «solution finale», ce plan systématique d'extermination des Juifs élaboré à Berlin en 1941.

C'est cela que viennent de condamner les jurés de Versailles en reconnaissant la responsabilité de Touver dans l'exécution de sept Juifs à Rillieux-la-Pape en représailles contre l'assassinat par la résistance du ministre de la propagande de Vichy Philippe Henriot. En lui imposant la peine maximale, les jurés ont de plus considéré que l'homme, qui s'est réfugié derrière un masque de cire pendant 23 jours, ne bénéficiait d'aucune circonstance atténuante.

Sans grandes révélations ni coups d'éclat, le procès de Paul Touver n'aura pas été le feuilleton à sensation que d'aucuns attendaient. C'est plutôt l'antisémitisme «ordinaire», le racisme «tranquille» qu'il aura mis en évidence. Un antisémitisme dont Touver n'a jamais démordu en 40 ans de fuite et de clandestinité, après deux condamnations à mort, une grâce et un non-lieu. Les cahiers verts dans lesquels il notait ses réflexions au jour le jour furent à ce titre les pièces les plus significatives. Avant son arrestation en 1989, il y traitait l'écrivain André Frossard de «sinistre commerçant juif», l'animatrice Anne Sinclair et l'auteur Elisabeth Badinter d'«ordures juives», et jusqu'au chanteur Serge Gainsbourg de «plus juif des auteurs».

Les avocats ont cherché en vain l'ombre d'un remords dans son visage impassible. «Son compte est resté bloqué en 1944», a conclu l'un d'eux. Tout au plus a-t-on senti un léger frisson passer, mardi, lorsque l'ancien milicien, invité à s'exprimer une dernière fois avant les délibérations, a laissé tomber: «Je n'ai jamais oublié les victimes de Rillieux, je pense à elles tous les jours, tous les soirs.»

Plus que les longues explications des historiens et les récits des rares survivants, ce sont les propres paroles de Touver qui furent les plus incriminantes. «Je ne dépendais que de Vichy, j'étais mon maître», a-t-il dit pour tenter de prouver qu'il n'avait pas reçu d'ordre des Allemands. «Je n'étais pas chargé du triage», laissa-t-il aussi échapper. Un simple mot qui confirmait pourtant le pire!

L'éloquence de l'avocat Jacques Trémolet de Villers n'y a rien fait. Les jurés n'ont pas cru Touver lorsque, se peignant en Schindler, il prétendait avoir sauvé des vies en n'exécutant que sept otages. Ils n'ont pas cru à sa défense fondée sur la définition stricte du «crime contre l'humanité» (qui ne peut être que le fait d'une puissance de l'Axe). Certes, Touver n'a peut-être pas reçu d'ordre des Allemands, mais ses gestes ne peuvent pas être considérés comme de simples crimes de guerre. «Le plan est nazi, la complicité est française», a conclu l'avocat général.

Le jugement de Versailles ne met pas fin pour autant à la polémique. Celle-ci vient d'ailleurs d'être relancée par les déclarations de François Mitterrand publiées récemment dans un livre d'Olivier Wieviorka, *Nous entrerons dans la carrière* (Seuil).

«On ne peut pas vivre tout le temps sur des souvenirs ou des rancœurs», dit le président. Au sujet de la mise en accusation des anciens de Vichy, il affirme: «Quarante-cinq ans après, ce sont des vieillards. Il ne reste plus beaucoup de témoins, cela n'a plus guère de signification». Ces propos, ainsi que ceux de deux anciens résistants, Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer, ont soulevé la colère des avocats de la partie civile et du ministre de la Santé et de la Ville, Simone Weil.

La fin du procès de Versailles n'annonce donc pas la paix. Et le pays pourrait bientôt se déchirer à nouveau. Cette fois sur le procès de Maurice Papon, 84 ans, ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde et inculpé de crime contre l'humanité depuis 1983. Une pétition circule pour qu'il ait à répondre de la déportation de 1690 Juifs bordelais, dont 223 enfants. Contrairement à Touver, Papon était un homme de Vichy, un homme d'appareil. C'est tout le gouvernement français sous l'occupation qui serait alors en cause.

Quant à Paul Touver, âgé de 79 ans, il pourrait bien regagner sa cellule en attendant d'être gracié. «Mitterrand aura le champ libre à partir de mercredi, après le verdict de Versailles, puisqu'il a le droit de grâce, a dit Me Serge Klarsfeld, responsable de l'Association des fils et des filles de déportés juifs en France. Il n'a qu'à l'exercer à l'égard de Paul Touver. Qu'il le fasse s'il est cohérent.» L'essentiel étant probablement que justice ait été rendue.

## POLITIQUE

Les tribulations américaines de Johnson

PAGE A 5



## LE MONDE

Étendre la «méthode Sarajevo», propose Clinton

PAGE A 6

## LES RÉGIONS

Le village de Beebe Plain se meurt

PAGE B 1



### Un malheur sans fin



PHOTO AP

**LE RWANDA** continue d'être livré à une guerre civile cruelle. Ces gens ont été blessés à la suite des attaques à l'obus survenues mardi contre le stade de Kigali qui servait d'abri à des milliers de gens. Quarante personnes sont mortes à la suite de ces attaques et des dizaines ont été blessées. Les combats font toujours rage dans la capitale et les secours ne peuvent pas s'organiser. Des milliers de corps pourrissent dans les rues. Voir nos informations en page A 6 et autres textes en page A 9.

## Les éleveurs du Chiapas haussent le ton

Exigeant des garanties pour la conservation de leurs terres, les éleveurs du Chiapas ont accepté, mardi soir, la trêve d'une semaine que leur a proposée le président de la République, Salinas de Gortari. On devra trouver, durant cette trêve, une solution au problème aigu de la répartition des terres au Chiapas. Éleveurs et propriétaires terriens se sont engagés à négocier avec les paysans et autochtones chiapanèques.

SYLVIE DUGAS  
COLLABORATION SPÉCIALE

**L**es demandes de la «troisième force armée du Chiapas», celle des éleveurs, sont claires: ils veulent le retrait volontaire et pacifique des paysans de leurs propriétés ou l'achat, par le gouvernement, d'une partie des territoires conquis afin de les remettre aux autochtones. La veille, les représentants nationaux des producteurs agraires avaient obtenu du président la garantie du «plein respect de toutes les formes de possession de la terre, conformément à la loi et à l'État de droit».

Sans solution mitoyenne, plusieurs d'entre eux iraient jusqu'à risquer leur vie pour défendre leur patrimoine. «Nous sommes les véritables victimes du conflit», a soutenu le leader des éleveurs chiapanèques, Jorge Constantino Kanter. Ce dernier a toutefois nié l'existence des «pisto-

leros», ces gardes armés empêchant la pénétration des autochtones dans leur propriété.

Depuis le premier janvier, les affrontements pour la possession de la terre se sont multipliés au Chiapas. Profitant de l'appui inespéré de l'Armée zapatiste, les autochtones «sans terre» ont récupéré des territoires qui, disent-ils, leur ont été illégalement subtilisés. Selon les fichiers gouvernementaux, 302 terrains privés sont actuellement occupés par les paysans et autochtones de la province, totalisant une superficie de quelque 50 000 hectares.

Ici, la réforme agraire, héritée de la victoire d'Emiliano Zapata lors de la Révolution mexicaine, n'a jamais été appliquée. La répartition des terres aux paysans ne s'est faite que partiellement. L'attribution des titres de propriété aux autochtones accuse



## Haro sur Manning

Attaqué de toutes parts à Ottawa, le chef du Reform vient s'expliquer à Montréal

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ayant semé le vent, Preston Manning a récolté la tempête, une tempête linguistique qui pourrait bien le suivre jusqu'à Montréal, où il est de passage aujourd'hui même.

Le chef du Reform Party a connu une journée plutôt ardue hier. Il a été contraint de défendre en long et en large la politique de son parti en matière de langues officielles, au lendemain d'un débat houleux aux Communes qui a vu libéraux et bloquistes unir leurs voix pour battre une motion réformiste visant à remettre aux provinces la totalité des compétences en matière de développement culturel et linguistique.

Chère au Reform, cette approche dite du «bilinguisme territorial» consacrerait le statut francophone du Québec et anglophone du reste du Canada, modifiant l'essence de la Loi sur les langues officielles dont on affirme qu'elle coûte trop cher, donne peu de résultats et irrite une bonne partie des Canadiens.

VOIR PAGE A 10: MANNING

### À propos du Tricheur

## «Du bavardage», dit Bourassa

L'ex-premier ministre prépare une réplique détaillée

BERNARD PLANTE  
LE DEVOIR

Robert Bourassa est plongé dans la lecture du livre du journaliste Jean-François Lisée, *Le tricheur*. Il prépare la réplique, réplique qui viendra vraisemblablement en début de semaine prochaine. Il fait des vérifications, passe des coups de fil et suit, par le truchement des médias, toutes les réactions.

Mais, dans l'ensemble, pour M. Bourassa le livre de Lisée n'est que du «bavardage», des centaines de pages de bavardage, a-t-il affirmé à des amis.

L'ancien premier ministre a le cuir épais, il en a vu d'autres. Il se plaisait souvent à le répéter aux journalistes en conférence de presse. Mais, selon les informations recueillies par le DEVOIR auprès de proches de l'ancien premier ministre, le livre du journaliste, Jean-François Lisée, l'ébranle, ou à tout le moins, l'occupe beaucoup.

Ces sources, qui préfèrent garder l'anonymat, soutien-

VOIR PAGE A 10: BOURASSA

## Le silence de la Justice a son prix

Il suffit de payer pour garder des infractions secrètes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des milliers de dispositions pénales des lois statutaires du Québec peut désormais éviter la divulgation des accusations portées contre lui par le Procureur général, et même sa condamnation automatique à condition de plaider coupable par écrit et d'acquiescer l'amende réclamée.

Depuis six mois, en effet, pollueurs, braconniers, transporteurs irresponsables de déchets dangereux, professionnels sans scrupules, afficheurs unilingues, etc., ne sont plus accusés par le dépôt d'une dénonciation publique du Procureur général dans un Palais de Justice du Québec. Et leurs plaidoyers de culpabilité ne donnent

## PERSPECTIVES

### Tartuffe en garderie

Quand le gouvernement nivelle par le bas

PAGE A 10

## INDEX

Les actualités...A2  
Agenda culturel...B6  
Classées...A6  
Avis publics...A4  
Culture...B8  
Économie...B2  
Éditorial...A8

Idées...A9  
Le monde...A6  
Montréal...A3  
Mots croisés...A4  
Politique...A4  
Régions...B1  
Les sports...B5



Météo  
Ciel variable  
Max. 6  
Détails en A4

VOIR PAGE A 10: CHIAPAS

## • LES ACTUALITÉS •

## Garderies: L'impasse persiste

Aucune solution n'a été trouvée hier lors de la rencontre entre la ministre Trépanier et la CSN

KATIA GAGNON  
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'impasse persiste entre le gouvernement et les éducatrices en garderie. Une rencontre entre la ministre de la Condition féminine, Violette Trépanier et la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, n'a débouché sur aucune nouvelle solution au problème qui affecte près de 18000 enfants québécois.

«Le gouvernement se réfugie derrière le fait que son budget s'en vient. Ce que je constate, c'est que quand on a voulu régler le problème de la contrebande de cigarettes, on n'a pas attendu le budget: on a baissé les taxes. Alors pourquoi avoir une attitude différente pour un secteur aussi névralgique que celui des garderies?», s'est demandé Claudette Carboneau à la sortie de sa rencontre avec la ministre.

À l'heure actuelle, 11 garderies de Montréal sont en grève illimitée. Dès aujourd'hui, le syndicat prévoit tenir de grandes manifestations à Montréal et à Québec ce qui risque d'occasionner des «perturbations majeures» du réseau de garderie, a indiqué Mme Carboneau. Au total, près de 300 garderies se retrouveront en grève, affectant 18000 enfants au Québec. Rappelons que le salaire horaire moyen des 10 000 éducatrices en garderie du Québec — qui détiennent en général un DEC ou un baccalauréat — s'élève à 10\$.

De part et d'autre, les positions sont claires: la CSN demande «davantage de subventions directes aux garderies». On exige également que la ministre débloque 20 millions\$ pour les quinze prochains mois en guise de «mesure d'urgence» pour faire immédiatement augmenter les salaires de 1,50\$ de l'heure.

La ministre Trépanier, de son côté, envisage plutôt d'accorder plus de déductions fiscales aux parents. Elle a cependant ouvert la porte, hier, à d'autres solutions. «Il existe une panoplie de façons d'aider la famille, a déclaré la ministre Trépanier, indiquant que le Québec donne déjà plus que l'Ontario à ses garderies: pour une garderie de 60 places, l'Ontario verse 87000\$ en subventions, le Québec donne 103

000\$. On fait notre part dans le soutien direct aux garderies».

Pour la CSN, les solutions fiscales ne valent pas un clou. «On a vu les déductions fiscales, entre 1985 et 1992, augmenter de 130%. Effet direct sur les salaires dans la même période: 37% d'augmentation dans les salaires. Ça nous apparaît être une voie extrêmement tortueuse pour faire augmenter les salaires», a déclaré Mme Carboneau.

«Quand le gouvernement a voulu financer l'usine de Hyundai, il n'a pas subventionné les consommateurs pour qu'ils achètent des autos. Il a donné une subvention directe à une entreprise privée», a-t-elle ajouté.

Les syndicats risquent-ils, par le mouvement de grève, d'attiser la grogne des parents, qui subissent depuis déjà plusieurs semaines les effets du débrayage? «Les parents sont parfaitement conscients que les débrayages perturbent mais dans nos contacts quotidiens avec eux, ils nous réitérent leurs sympathies à l'égard de nos revendications et ils sont aussi convaincus que ça passe par des subventions directes en garderie», réplique Mme Carboneau.

Une soixantaine d'éducatrices en garderie ont manifesté, durant la réunion, à l'extérieur des bureaux de la ministre. «Les garderies, une vocation, les salaires, une déception», scandaient en chœur les éducatrices, faisant allusion à un commentaire du premier ministre Daniel Johnson qui a récemment déclaré que le travail des éducatrices en garderie était «une vocation».

«Notre travail en est un d'éducation. Et c'est ça que les gouvernements ne sont pas prêts à reconnaître», expliquait Andrée Vendette, éducatrice depuis 15 ans dans une garderie de Montréal, qui gagne 18,88\$ de l'heure.

«C'est comme trente ans en retard sur la réalité québécoise. C'est le même argument qu'on servait il y a vingt-cinq ans pour justifier les bas salaires des infirmières et des enseignantes. Ça démontre très peu de sensibilité par rapport à la question des femmes et à l'importance qu'ont les garderies dans la société», concluait Mme Carboneau.

Locations à la Place Victoria

## La SIQ se défend

Elle soutient qu'il s'agit de transactions avantageuses pour le gouvernement

GILLES LESAGE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Société immobilière du Québec (SIQ) a effectué une «transaction avantageuse pour le gouvernement» en louant des locaux à Place Victoria pour trois organismes gouvernementaux.

C'est ce que le président Pierre Prémont et ses collègues ont maintenu hier, en conférence de presse, en guise de «précisions» aux allégations contraires rapportées dans LE DEVOIR de lundi et d'hier.

La SIQ explique qu'elle a utilisé «sa réglementation pour régler un problème de vacances de locaux fort dispendieux et obtenir une économie de loyer et des crédits substantiels de l'ordre de 11,7 millions\$ et ce, en obtenant un taux de loyer compétitif pour les organismes en question».

Son étude de marché «révèle que si la SIQ avait fait un appel d'offres, elle aurait obtenu des résultats comparables de loyer mais n'aurait pas obtenu la rétrocession de 9 194 700\$». Elle devait tenir compte des locaux disponibles et des contraintes de ses clients, qui voulaient regrouper leurs services, dans une stratégie de décroissance.

Le communiqué de presse rappelle que deux des trois organismes en question, la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) et la SQDM (Société québécoise de développement de la main-d'œuvre), sont autonomes dans leur gestion immobilière. «Ils n'ont aucune obliga-

tion de faire affaires avec la SIQ. Au terme de la présente transaction, la SIQ se retrouve avec deux nouveaux clients qui ont jugé avantageux de transiger avec elle, en collaborant aux efforts gouvernementaux de rationalisation des locaux».

La SIQ occupe déjà 200 000 pieds carrés à Place Victoria (propriété de la Caisse de dépôt et placement et de Magil Laurentienne) et y loge «environ» 14 organismes et ministères-clients. A cause de la rationalisation des locaux et de la diminution des effectifs de la fonction publique, plusieurs clients ont donc trop de locaux, répartis un peu partout dans l'immeuble et difficilement réutilisables. «La SIQ serait donc obligée de supporter un loyer pour des superficies videntes importantes pour la durée du bail».

Par souci d'économie pour l'État, la SIQ a demandé à trois organismes, la SAAQ, la SQDM et la CAS (Commission des affaires sociales) de «participer à un effort de rationalisation en utilisant leurs projets de relocalisation pour agir comme levier de négociation ou de rétrocession». Cette transaction, assure la SIQ, «a été d'abord traitée sur une base purement commerciale qui se compare avantageusement au marché environnant, en tenant compte de la situation actuelle et des besoins de chaque organisme». Les 9,2 millions de rétrocession de locaux étaient «un élément de considération additionnelle». Les trois organismes «ont évalué et approuvé sur une base volontaire leur partie de transaction selon les paramètres individuels» que la SIQ énumère.

Ainsi, il serait faux de prétendre que la SAAQ double son loyer tout en réduisant ses locaux, comme LE DEVOIR l'allègue. Le communiqué aligne cinq éléments (déménagement, crédits de loyer, réaménagement, et autres) qui n'ont pas été rendus publics et qui démontrent clairement les avantages de la transaction, écrit la SIQ. Selon son étude, le loyer annuel passerait de 798 000\$ à 770 000\$ environ.

Quant à la SQDM, récemment créée, elle était logée temporairement dans deux endroits, en attendant la mise en route de son bureau de Montréal. Pour elle, il faut prendre en compte des crédits d'aménagement de 700 000\$ et une réduction annuelle de loyer de 970 000\$ à 839 000\$ environ. Les deux, SAAQ et SQDM, économisent les frais de gestion, assumés par la SIQ.

Pour sa part, la CAS réduit son loyer de 936 000\$ à 918 000\$ l'an, tout en répondant à ses besoins fonctionnels de rapprochement avec la SAAQ et d'étalement sur un minimum d'étages.

La SIQ apporte par ailleurs des précisions concernant sa gestion «efficiente» du parc de locaux gouvernemental, et elle publie un tableau comparatif pour chacun des trois organismes en question. On ne veut pas faire de bataille de chiffres, dit M. Prémont, mais la SIQ a profité de conditions favorables du marché pour ses clients, en vue de compléter une transaction avantageuse et facilement défendable. Ainsi, on a réussi à faire des économies réelles et récurrentes, et à réduire les tarifs pour l'ensemble de nos clients, assure le président.

Congrès de l'AFPC

## Un compromis est trouvé

LIA LEVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Une solution de compromis a finalement été trouvée au congrès de l'Alliance de la fonction publique du Canada pour plaire à la fois aux délégués du Québec et de la capitale fédérale.

Les syndiqués du Québec de l'AFPC auront leur propre structure régionale, le Conseil québécois, et ce, dès cette année. De plus, les syndiqués québécois de la capitale fédérale auront le choix d'adhérer ou non au Conseil québécois.

Le vote d'adhésion se fera pas pour chaque membre québécois, mais pour chaque section locale.

À la fin du vote hier, après d'interminables débats, réunions à huis clos, tractations, motions de renvoi et amendements, la présidente du comité des statuts Joane Hurens parlait carrément d'un miracle. «C'est un miracle. Je crois au miracle maintenant».

Le projet de créer d'autres structures régionales d'ici 1997 à l'AFPC demeure, le Québec n'étant que le premier à y passer. Les autres structures projetées à l'heure actuelle seraient celles de l'Atlantique, de l'Ontario, des Prairies, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires, de même que de la capitale fédérale.

À l'origine, aucune région n'était prévue pour la capitale fédérale, et c'est ce qui a provoqué l'insatisfaction des délégués.

La délégation québécoise, craignant d'être amputée du tiers de ses futurs effectifs si la capitale fédérale disposait de sa propre structure, avait symboliquement quitté le plancher du congrès, mardi.

Finalement, des pourparlers ont eu lieu avec le comité des statuts, auteur de la résolution, pour en venir à un compromis qui a pu être entériné par les délégués, à une forte majorité.

Les syndiqués du Québec de l'AFPC travaillent depuis des années à ce projet, qui leur permet de se rapprocher des membres et d'obtenir plus de rayonnement dans la population.

Dans la pinède ce matin-là

## Le lieutenant Marcotte ne prévoyait pas de coups de feu

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Le lieutenant Réal Marcotte a déclaré hier devant le coroner Guy Gilbert que ses hommes étaient parfaitement calmes et «relax» entre 5h30 et huit heures, le matin du 11 juillet 1990 dans la pinède d'Oka. Hormis les fumigènes et les grenades éclairantes lancées à l'arrivée du contingent de la SQ, il n'y a eu aucun coup de feu jusqu'à 8h30. Selon le lieutenant responsable des opérations de la SQ à Oka, il n'y avait aucune raison de craindre que les Warriors ne tirent sur les policiers.

«Moi, j'étais sur les lieux et je n'ai pas entendu de coup de feu. M. Morin et M. Carmel (mes caporaux) me l'auraient dit s'ils avaient entendu un coup de feu (de leur côté). Personne n'en a rapporté un seul (avant les fumigènes de 8h30). L'opération que j'avais sous les yeux était une opération où il n'y avait pas de coups de feu. Et il y avait des journalistes en plus. Aujourd'hui, on sait (qu'ils allaient tirer), c'est facile. C'est sûr, si je sais que 50 gars vont tirer sur moi, je n'irai pas».

Le lieutenant Réal Marcotte a livré un témoignage très clair hier matin et il s'est opposé à l'interprétation des faits que le procureur du coroner, Me Masson, tentait de tirer avec le recoupement des propos de deux autres témoins policiers qui seront appelés à comparaître à nouveau la semaine prochaine.

«Moi, j'avais comme témoignage qu'il n'y avait pas d'armes à feu à l'intérieur de la pinède. Et sauf une personne dans le bunker qui nous insultait (Kirk Lessard), les gens étaient calmes. A huit heures, j'avais plus de renseignements que ce dont disposaient les gens du service de renseignement (à la SQ). Les gens manifestaient et ils ne tiraient pas».

Telle est donc la perception très nette qu'avait de l'affrontement avec les Warriors le lieutenant de police qui a ordonné à ses hommes de tirer des fumigènes et des grenades lacrymo-

gènes. Le caporal Denis Morin du GI (unité d'urgence) de la SQ avait fait une tournée de reconnaissance la veille pour préparer le déploiement du matin. A huit heures du matin, les unités aux deux barricades (à 300 pieds de distance seulement) se sont rejointes.

«Personne n'a été pris en souricière, dit encore le lieutenant. Entre 5h30 et huit heures, c'était relax». Le lieutenant de la SQ rappelle que ses hommes étaient tous des volontaires; et personne n'a manifesté le désir de reculer. En fait, personne ne s'attendait à une telle charge des Warriors, selon ce témoignage du côté policier. Poussé à bout, le lieutenant Marcotte a lancé au coroner: «J'espère que c'est pas moi le suspect du meurtre du caporal Lemay». Son avocat s'est alors levé et a demandé pourquoi cette enquête réservait un traitement différent aux policiers et aux Warriors. «Refusez donc de répondre M. Marcotte, juste un moment», a lancé Me Billodeau.

Le lieutenant Marcotte a encore déclaré, en réponse à une question: «La problématique que j'ai, c'est que moi je n'étais pas le témoin du meurtre du caporal Lemay». Il n'a pas vu d'où venait le coup, ni la victime.

### 106 coups de feu

Un expert en balistique est venu témoigner durant l'après-midi et il a permis d'obtenir un éclairage différent des propos du lieutenant de la SQ. Il ressort de son analyse de trois cassettes audio et vidéo qu'un minimum de 106 coups de feu ont été tirés le matin du 11 juillet dans la pinède d'Oka.

Gilbert Desjardins, attaché à la direction des expertises judiciaires, a précisé que 20 coups de feu ont d'abord été tirés durant les 20 minutes précédant la fusillade au cours de laquelle est mort le caporal Lemay. Il a ensuite dénombré 86 coups de feu échangés entre les Warriors et la SQ durant les 20 secondes de la fusillade.

On sait que les agents de la SQ ont tiré 16 ou 17 fumigènes et grenades lacrymogènes durant les 20 premières minutes ainsi que 51 coups de feu lors de la fusillade. L'agent Castilloux a déjà témoigné qu'il a tiré, à lui seul, 40 coups de feu avec son fusil automatique. Ses collègues étaient alors complètement atterrés de constater qu'on leur tirait dessus. Par contre, les Warriors n'étaient pas du tout figés.

On peut en effet déduire de ces estimations que les Warriors ont tiré un minimum de 2 coups de feu durant les vingt secondes qui ont précédé la mort du caporal Lemay (Me Coriveau dit qu'il y en a eu 5) et 35 coups de feu durant la fusillade entre la SQ et les Warriors.



ROBIC

DEPUIS 1892  
AGENTS DES BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**LEGER ROBIC RICHARD**  
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 3J2  
Fax: (514) 945-7874 Tél: (514) 980-0000  
La maîtrise des intangibles

Selon les infirmières auxiliaires

## La disparition de leurs postes coûte cher à l'État

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les infirmières auxiliaires estiment que la tendance du réseau de la santé à transformer leurs postes en postes d'infirmières coûte au bas mot 40 millions\$ par année aux contribuables.

Hier, la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a dénoncé ce qu'elle considère être un gaspillage inutile d'argent et de ressources dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile.

«Compte tenu d'une différence de quelque 10 000\$ annuellement entre le salaire d'une infirmière et d'une infirmière auxiliaire au haut de l'échelle salariale, c'est près de 40 millions\$ de plus qui ont été ajoutés à la masse salariale récurrente de ces établissements pour le personnel en soins infirmiers», a affirmé hier M. Régis Paradis, président de cette corporation.

Selon des chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, le nombre d'infirmières a crû de 5702 depuis six ans, alors que celui des infirmières auxiliaires n'a augmenté que de 981 au cours de la même période. Au sommet de l'échelle, ces dernières gagnent un salaire de 32 000\$, alors que les infirmières sont payées 42 000\$ par année.

Pour la Corporation des infirmières auxiliaires, le parti pris pour la «surqualification» dans les hôpitaux est non seulement coûteux mais inutile. Selon M. Paradis, les infirmières auxiliaires passent deux fois plus de temps auprès des malades et peuvent effectuer sensiblement les mêmes tâches que les infirmières, même si leur formation académique est plus restreinte.

À Montréal, une douzaine d'hôpitaux ont procédé au remplacement de postes d'infirmières auxiliaires par des infirmières, entraînant une perte d'environ 550 postes d'auxiliaires en dix ans. Ces conversions, estime M. Paradis, auraient entraîné des coûts supplémentaires de 55 millions\$ en dix ans pour plusieurs hôpitaux montréalais.

«Il est étonnant que les administrateurs de nos établissements de santé préfèrent une solution plus coûteuse, qui n'augmente pas l'efficacité ni la qualité des soins», a-t-il soutenu.

De leur côté, les hôpitaux soutiennent qu'une infirmière peut réaliser plus de tâches qu'une auxiliaire et être responsable des actes faits par cette dernière. À la Cité de la Santé de Laval, le nombre d'auxiliaires est passé de 49 à 29 depuis 1988, à l'hôpital Charles-Lemoyne, de 320 à 108 depuis 1980; à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, 185 postes d'auxiliaires ont disparu.

Seuls les hôpitaux Notre-Dame et Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe ont augmenté leurs effectifs auxiliaires au cours des dernières années.

## GALA ANNUEL DE L'ORDRE DU MÉRITE

27<sup>e</sup> remise de l'Ordre du mérite des Diplômés de l'Université de Montréal à

**Monsieur Serge Saucier**  
HEC 1964  
Président  
et chef de la direction  
de Raymond, Chabot, Martin, Paré

Sous la présidence d'honneur  
du Révérend Père Marcel De La Sablonnière  
Président du conseil  
du Groupe Immaculée-Conception  
en présence du recteur  
Monsieur René Simard

Le vendredi 29 avril 1994  
à 18 h 30  
dans le Salon ovale  
du Ritz Carlton  
1228, rue Sherbrooke Ouest  
à Montréal

### Au programme

18 h 30  
Cocktail  
19 h 30  
Remise de l'Ordre du mérite  
20 h 30 à minuit  
Dîner

### Pour réservation

Veillez communiquer  
avec le secrétariat de l'Association  
au (514) 343-6230

### Prix du billet

175 \$ (taxes incluses)  
Tables corporatives disponibles  
10 personnes par table  
Tenue de ville



Université de Montréal  
Les Diplômés

**VOYAGEZ MIEUX COVOITUREZ !**  
**QUÉBEC 15\$**

**OTTAWA 10\$**  
**TORONTO 26\$**  
**NEW YORK 50\$**  
FLORIDE & VANCOUVER



**ALLO STOP**  
4317 ST-DENIS  
**985-3032**

## ÉTUDE SUR L'OSTÉOPOROSE

La Clinique de ménopause de l'Hôpital Saint-Luc recherche des femmes ménopausées depuis au moins 1 an, non traitées avec des hormones et qui veulent avoir une évaluation de leur ostéoporose.

Les participantes doivent être en bonne santé, avoir un utérus normal et ne prendre aucune médication.

Ces femmes bénéficieront d'une évaluation complète. Elles seront examinées aux 3 mois pendant la première année et aux 6 mois pour les quatre années suivantes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Josée-Ann Trudeau au 281-2142 du lundi au jeudi.

LE DEVOIR

## MONTREAL

Regroupement des hôpitaux francophones à Montréal

## Moins de lits et plus de chirurgie

Des documents de la firme CGO prédisent une baisse du tiers du nombre de lits au centre-ville

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Si le regroupement des hôpitaux francophones voit le jour, le nombre de lits disponibles au centre-ville pourrait diminuer de tiers et le nombre de patients traités en chirurgie d'un jour bondir de 126%.

C'est du moins l'impact projeté des scénarios de fusion d'hôpitaux étudiés par la firme CGO, qui rendait son rapport final le 8 avril dernier à l'Université de Montréal. Dans ce rapport, la firme suggère de procéder d'une part au regroupement des hôpitaux Notre-Dame et Hôtel-Dieu et, d'autre part, de Maisonneuve-Rosemont et Saint-Luc, pour créer deux centres hospitaliers d'enseignement multidisciplinaires (CHEM) au cœur de Montréal.

A ce moment, la firme n'avait fait état d'aucun chiffre pour déterminer l'impact de ces fusions sur le nombre de lits, de médecins, de personnel ou de soins dispensés dans le futur réseau hospitalier.

Selon un document de travail obtenu par Le Devoir, l'impact des regroupements proposés au centre-ville ferait passer de 1812 à 1168 le nombre

de lits disponibles au centre-ville, selon CGO. Le nombre de patients traités en chirurgie d'un jour grimperait de 6261 à 14 250, ce qui représente une hausse de 126%. Le regroupement aurait toutefois peu d'impact sur le nombre de cas traités à l'urgence.

A Sainte-Justine, on évalue que le nombre de lits de courte durée chuterait de près de 30%, alors que les chirurgies d'un jour augmenteraient de plus de 20%.

## Des économies limitées

Une analyse des impacts économiques démontre que dans le meilleur des cas, les économies totales découlant d'un regroupement plafonneraient à 25 millions\$ pour les six hôpitaux universitaires actuels. Seul l'hôpital Maisonneuve-Rosemont verrait son budget augmenter de 3,3 millions\$, les hôpitaux Sainte-Justine, Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc voyant tous leurs budgets d'opération chuter d'environ 7 millions\$.

Toutefois, la firme CGO semble avoir écarté le scénario permettant les plus importantes économies d'échelle - celui d'un seul CHEM au centre-ville - en faveur d'un autre limitant à

quelques millions les sommes économisées dans tout le réseau.

Et cela, parce que le scénario d'un seul super-CHEM au centre-ville aurait, selon la firme CGO, ouvert la porte «à un potentiel de conflit très grand», voire même à une «compétition potentiellement désastreuse pour les autres» centres universitaires périphériques, lit-on dans ce document de travail.

Le scénario retenu dans le rapport final, celui du regroupement des hôpitaux Notre-Dame et Hôtel-Dieu, mènerait à la création d'un CHEM de 5859 employés, comptant 336 médecins et 31 unités d'enseignement. Le CHEM Maisonneuve-Rosemont et Saint-Luc compterait 5730 employés, 379 médecins et une trentaine d'unités d'enseignement.

## L'option universitaire

Par ailleurs, d'autres facteurs ont aussi fait pencher la balance en défaveur d'un seul CHEM au centre-ville.

Ainsi, le rapport souligne qu'il est important que deux sites importants de formation subsistent pour l'enseignement de la médecine, même si l'hypothèse McGill, celle d'un seul

CHEM au centre-ville, serait beaucoup plus économique et favorable à l'attraction de chercheurs et de professeurs de qualité.

Bref, la firme a carrément privilégié l'option universitaire à l'option économique.

Par ailleurs, on suppose que pour être pleinement efficaces, ces regroupements hospitaliers devront être accompagnés de déboursés importants, notamment la construction d'un centre ambulatorio de 45 à 50 millions sur les terrains de l'hôpital Notre-Dame et d'un autre d'environ 20 millions à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Bref, tous ces chiffres resteront à l'état d'hypothèses tant que les hôpitaux ne rendront pas leur verdict sur le rapport que leur a remis la firme CGO au début du mois. Le comité directeur, composé des représentants des six hôpitaux, doit voter sur le contenu de ce rapport le 29 avril prochain. Après quoi, chaque hôpital devra faire entendre sa décision par son conseil d'administration. Il reste donc autant d'étapes à franchir avant que le regroupement des hôpitaux ne devienne réalité.

## Léonard critique la gestion du casino

SYLVIANE TRAMIER  
LE DEVOIR

Le casino de Montréal a été mis sur la sellette hier à l'Assemblée nationale et a fait l'objet d'un vif échange entre le ministre des Finances André Bourbeau et le porte-parole de l'opposition en matière de finances Jacques Léonard.

Relevant une série de «faits» et de «fautes» dans le système, et soulignant en particulier l'enquête de la Sûreté du Québec dans le secteur de la restauration du casino, révélée hier dans le quotidien *Le Soleil*, le député de l'opposition a critiqué la gestion et le fonctionnement du casino. Il a dénoncé le «bourbier aux Finances, borbier au casino».

Trois «révélation» récentes ont notamment retenu l'attention du député de Labelle, et à ses yeux, entamé la crédibilité de l'institution de jeu montrealaise: un cadre sur cinq est unilingue anglophone, une combine a rapporté 400 000 dollars à un joueur astucieux, et des employés du secteur

restauration auraient été congédiés parce qu'ils refusaient de verser une partie de leurs pourboires à des cadres.

Selon les informations parues dans *Le Soleil*, les retenues sur les pourboires auraient rapporté de 400 à 500 dollars par semaine aux superviseurs impliqués. Le manège aurait duré quatre ou cinq mois.

En réponse au député de Labelle qui lui demandait de s'intéresser davantage à la gestion du casino, le ministre des Finances André Bourbeau a affirmé que le casino de Montréal avait la «réputation enviable d'un organisme bien géré» et que les faits mis en cause n'étaient que des «incidents de parcours».

Il a dit avoir toute confiance en la direction de Loto-Québec et celle du Casino, qui rapporte au gouvernement québécois des revenus très élevés. «Si c'était vrai que le casino de Montréal est mal administré, qu'on y trouve des illégalités, des immoralités, (...) on verrait les revenus baisser. C'est le contraire qui se passe», a-t-il dit.



PHOTO JACQUES GRENIER

UN JONGLEUR profitait du temps printanier pour pratiquer son art rue Ontario hier. Peut-être pour aller se mesurer aux artistes du Cirque du Soleil qui a planté son chapiteau en ville?

## Les pompiers de Laval obtiennent une ordonnance de sauvegarde

LE DEVOIR

L'Association des pompiers de Laval a obtenu de la Cour supérieure du Québec le prolongement d'une ordonnance de sauvegarde obligeant la municipalité à remplacer les lieutenants absents dans les neuf casernes du territoire.

La prolongation accordée par le juge Ivan Macelora expirera mardi prochain à 17 h et permettra d'ici là au Conseil des services essentiels de compléter l'audition de la plainte déposée par les pompiers lavallois.

Hier après-midi le Conseil des services essentiels a suspendu ses audiences dans cette affaire et les reprendra vendredi matin, a indiqué une porte-parole, Mme Carole Bégin.

Le 14 mars dernier, l'Association des pompiers s'était adressé au Conseil - ce qui est peu fréquent de la part d'un syndicat - pour obliger la Ville à assurer la présence d'un offi-

cier immédiat, le lieutenant de caserne, pour prendre le commandement des opérations lorsque les sapeurs se présentent sur le lieu d'un sinistre.

Pour des raisons budgétaires, la Ville a décidé récemment de ne pas remplacer les lieutenants qui sont absents et affirme depuis que la sécurité du public n'est pas mise en cause.

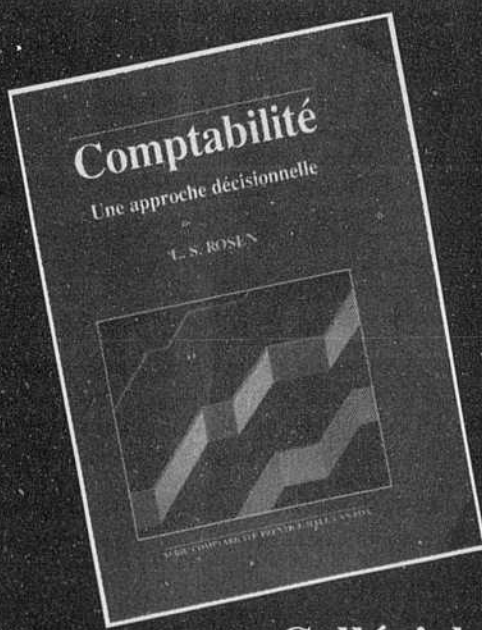
La semaine dernière, à la suite du décès d'un résident de Laval, l'Association des pompiers, qui est mène une guerre ouverte contre le directeur du service Alain Vaillancourt, avait questionné publiquement la responsabilité de la municipalité dans cette tragédie.

La présence d'un officier responsable au début du sinistre aurait permis de réduire le délai d'intervention des services ambulanciers, avait fait valoir le président de l'Association, M. Mario Pervost.

L. S. Rosen

## Comptabilité

Une approche décisionnelle



Collégial

Dans cet ouvrage, nous avons voulu intégrer méthodes, notions et techniques d'application en une base de la comptabilité générale. Nous avons donc tenu à équilibrer les éléments du processus pédagogique afin que, outre l'apprentissage d'un nombre raisonnable de notions et méthodes, l'étudiant et l'étudiante puissent les mettre en pratique grâce à un nombre suffisant d'exercices. Sinon, ils seraient portés à éliminer leur apprentissage à la simple mémorisation de principes ou de postulats, sans se rendre compte du message essentiel, à savoir que plusieurs notions s'appliquent à chaque cas.

Manuel (cartonné)  
ISBN 2-7601-2450-9 (609 p.) 54,70 \$

guérin

Montréal  
Toronto4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Tél.: (514) 842-3481

Téléc.: (514) 842-4923

## Un été rempli au Vieux-Port

ISABELLE HACHEY  
LE DEVOIR

«Cette année, l'été débute au mois d'avril!», lance Martin Drainville, porte-parole publicitaire du Vieux-Port de Montréal. C'est du moins vrai pour la Société du Vieux-Port qui a dévoilé hier sa programmation estivale pour l'année 1994.

Cet été, les visiteurs auront le choix entre 75 spectacles, expositions et activités, dont plus de la moitié offerts gratuitement.

Ce soir, la première mondiale d'Alegria, le tout nouveau spectacle du Cirque du Soleil, donnera le coup d'envoi de la saison estivale.

En plus des concerts réguliers présentés sur la scène Bonsecours, le Vieux-Port accueillera pendant 10 jours le volet plein-air de la 12e édition du festival Bell Juste pour rire, jusqu' alors présenté sur la rue Saint-Denis.

Toujours au chapitre des nouveautés, le Vieux-Port présentera trois grandes expositions. *L'aventure de l'espace* rappellera les grands moments de l'exploration spatiale, *Images du futur* offrira une exposition sur le Japon contemporain et *Expotec/Imax* présentera un voyage au cœur du monde de l'électricité.

*Les aventuriers du cargo perdu*, qui avait connu beaucoup de succès l'an dernier sous le nom de *S.O.S. Labyrinthe*, la réplique du vaisseau Le Pélican de Pierre Lemoyne d'Iberville, le 2e Salon international de sculpture de Montréal et un spectacle laser, son et lumière sont aussi au menu de la saison 1994. S'ajoutent à cela plusieurs autres expositions, croisières, excursions et événements spéciaux.

Cette année, la Société du Vieux-Port de Montréal mise sur la qualité et l'accessibilité de ses activités. «Le Vieux-Port et ses partenaires se sont préoccupés d'offrir des activités tout à fait abordables», dit Pierre Emond, vice-président de la Société. «Plus de la moitié des activités sont offertes gratuitement.»

Dix partenaires du Vieux-Port ont aussi adhéré à la carte Accès-Montréal, qui depuis son lancement en 1991 regroupait uniquement des établissements municipaux. Ainsi, les titulaires de la carte pourront bénéficier de rabais auprès des activités du Vieux-Port de Montréal.

Le Vieux-Port a connu quatre millions d'entrées l'an dernier. 40% des visiteurs étaient des personnes de l'extérieur de Montréal. 23 millions\$ ont été dépensés au Vieux-Port durant l'année financière 1993-94.

Avez-vous  
mangé  
Coeur about  
aujourd'hui?

FONDATION  
DES HAUTES ÉTUDES  
COMMERCIALES  
Au cœur de la solution!  
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-567-8561  
Téléc.: (514) 871-1464



NOUVEAU

## Diplôme d'études supérieures en gestion

Aucune formation antérieure en gestion ou expérience de travail requise.

Pour progresser dans votre carrière, une formation complémentaire en gestion s'impose. Très souple, court, notre nouveau diplôme de 2<sup>e</sup> cycle\* offre un vaste choix de cours dans 13 disciplines et fonctions de la gestion. Pour une formation individualisée.

30 crédits. Temps partiel.

\*Sujet à approbation

Soirées d'information

Les 4 et 10 mai 1994,  
à 18 h 30, à la salle 3073  
École des Hautes Études Commerciales  
5255, avenue Decelles, Montréal

## Conditions d'admissibilité

- Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire avec une moyenne d'au moins 70 % ou l'équivalent.
- Connaissance suffisante de la langue française orale et écrite et de la langue anglaise écrite.

## Date limite d'admission

Trimestre d'automne 1994 : le 31 mai 1994

## Pour information

(514) 340-6151

L'esprit d'entreprise

TÉL.: 985-3344

## AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

# VILLE MONT-ROYAL TOWN OF MOUNT ROYAL Province de Québec VILLE MONT-ROYAL AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes une vente aux enchères aura lieu le samedi 7 mai 1994 à 10 heures aux ateliers municipaux, 180, chemin Clède pour se défaire des articles non réclamés et de surplus suivants:

- 22 bicyclettes**  
**Lot de une voiture et une carcasse**  
**Deux lots d'articles variés:**
- Auvents
  - Caméra vidéo Olympus, haut-parleurs, radio Sanyo
  - Outils variés
  - Vélin Motomaster, capacité de 20 tonnes
  - Vêtements divers

**Mobilier:**

- Chandeliers, peintures
- Bibliothèque, chaise rembourrée, coffre de cèdre, sofa, tables, vaisselier (deux pièces)

**Équipement de bureau:**

- Cabinet en mélamine, chaises
- Dictaphone GRUNDY, radio téléphone MOTO-ROLA muni d'un haut-parleur PANASONIC
- Ordinateur Macintosh MO001, imprimante et sac de transport
- Ordinateur NORTH-STAR, imprimante TTX et enceinte acoustique d'imprimante Trigeld
- Séparateur de formules imprimées, support à couteau pour rouleau à papier, thermocollant GBC, tranche-papier TESSER

**Matériel d'imprimerie:**

- Presse A.B. Dick 1500 avec accessoires, caméra et triéuse.

**Lot d'articles divers tels que:**

- machines à peinture pour le lignage de chaussée
- machine pour épandage en bruite de pesticides pour serres
- scie à béton sur roues
- compresseurs d'air comprimé
- machine à aiguiller les patins.

Donné à Ville Mont-Royal le 21 avril 1994.  
La greffière  
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

# VILLE MONT-ROYAL TOWN OF MOUNT ROYAL Province de Québec AVIS PUBLIC APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 1310-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310.

AVIS PUBLIC est donné par la présente aux résidents de la Ville de Mont-Royal et à qui de DROIT:

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), la soussignée a mis un (1) registre à la disposition des personnes habiles à voter avant le droit d'être inscrits sur la liste référendaire de la Ville Mont-Royal le mercredi 30 mars 1994 de 9 h à 19 h pour qu'elles inscrivent leur demande de tenue d'un scrutin référendaire sur le règlement n° 1310-16 et que le résultat est le suivant:

**RÈGLEMENT N° 1310-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1310 EN CE QUI A TRAIT AUX COEFFICIENTS D'EMPRISE AU SOL ET AUX COEFFICIENTS D'OCCUPATION DU SOL.**

Nombre requis de signatures: 500  
Nombre reçu: 212

QUE le nombre de signatures dudit registre étant inférieur au nombre requis, le règlement n° 1310-16 est par conséquent réputé être approuvé conformément à la loi;

QUE le certificat à cet effet a été lu publiquement par la soussignée le 30 mars 1994 et a été déposé devant le conseil de la Ville Mont-Royal à sa séance générale du 18 avril 1994;

QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a approuvé ledit règlement le 7 avril 1994 et a délivré le 18 avril 1994 un (1) certificat de conformité pour le règlement 1310-16 à cet effet;

QUE le règlement n° 1310-16 entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité, soit le 18 avril 1994;

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière de la ville, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, durant les heures normales de bureau.

Donné à Ville Mont-Royal le 21 avril 1994.  
La greffière,  
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

# AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12h00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-001620-930, COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, PARTIE DEMANDERESSE, VS: 2858-8846 QUEBEC INC., PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 2 mai 1994, à 12h00, au no 3377, ST-CHARLES, à LACHENAIE, les dits biens consistent en: 1 Camionnette Chevrolet 4x4, 1 dactylo électrique Brothers, 1 bureau de travail en bois, 1 chaise sur roulettes, 2 chaises en tissu. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS. HUISSIERS, 186 St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette le 14 avril 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-27-003917-934, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000655-937, PERCEPTEUR DES AMENDES, VS: BONEFANT, SERGE, PARTIE DEFENDERESSE, AVIS LEGAL. Avis public est par le présent donné que les biens, meubles et effets mobiliers de la partie défenderesse, saisis en cette cause, seront vendus par autorité de Justice: EN VERTU D'UN BREF D'EXECUTION, Le 3 mai 1994, à 11h00, au no 491, ST-ETIENNE, à L'ASSOMPTION, les dits biens consistent en: 1 téléviseur Toshiba, 1 téléviseur, 26" Toshiba, 1 four micro-ondes Frigidaire, 1 lave-vaisselle Hot Point, 1 vidéo VHS, Panasonic. Lesquels effets seront vendus par argent comptant ou chèque visé au plus offrant et dernier enchérisseur, DANY GRAND MAISON, HUISSIER, district de Joliette, BELANGER & ASS.

St-Joseph, C.P. 454, Joliette, (Québec) J6E 3Z9. Tél: 759-5556, Fax: 759-6235. Joliette le 15 avril 1994.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-017807-939, ALBANESE ET AL., Demanderesse, VS: 2856-7608 QUEBEC INC., Défenderesse. Le 04 mai 1994, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no 5935 rue Des Grandes Prairies, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 table de conférence, en bois avec base en bois; 1 crêpeuse en bois avec 2 portes coulissantes et 5 tiroirs et acc; 6 chaises avec chrome, dessus de couleur assorties; 1 divan en matériel avec base en bois de couleur beige; ET AUTRES BIENS SAISIS EN CE CAUSE. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAMILLE BERNARD, huissier, 397-9277, DE L'ETUDE GRENIER & ASS., HUISSIERS, Montréal, le 18 avril 1994.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-033811-931, Crédit Industriel Desjardins Inc., Partie demanderesse, VS: Zolt Pogany, Partie défenderesse. Le 3 mai 1994, à 10h00, au 280 Parthenais, 401, Boisdoré, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et

LE DEVOIR

## POLITIQUE

Si Ottawa va trop loin

## Johnson évoque l'opting out

Il réitère toutefois son attachement au fédéralisme

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré hier que si le gouvernement fédéral veut s'immiscer dans les compétences provinciales en instaurant ses propres programmes, le Québec pourrait «se retirer et exiger des compensations financières».

M. Johnson a toutefois réitéré son attachement au système fédéral, précisant que lorsqu'il critique une intervention particulière d'Ottawa, ce n'est pas le fédéralisme qu'il va remettre en question, mais que cela reflète simplement les tensions inévitables qui existent dans un système qui, par ailleurs, sert bien le Québec.

Le chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, a soutenu pour sa part que «puisque Meech n'a pas marché, puisque la réponse à Charlottetown a été non, que le gouvernement fédéral refuse de lâcher la formation de la main-d'œuvre, qu'il veut rentrer dans l'éducation, qu'il menace d'enlever un ou deux milliards au Québec, la souveraineté du Québec est vraiment la seule issue».

M. Johnson a répliqué que le fédéralisme est avantageux et qu'il réserve entre autres au Québec une influence sur la scène internationale «qu'on ne pourrait pas avoir autrement», par exemple dans le domaine du commerce. Il affirme que «nous avons réussi, comme membre du Canada» à infléchir le résultat des négociations du GATT de manière à ce que les provinces puissent continuer à subventionner les entreprises et le développement régional.

À l'inverse, la souveraineté forcerait le Québec à «prendre un numéro dans la ligne de ceux qui attendent pour négocier le traité de libre-échange, de se faire dire par les Américains: attendez votre tour. Vous serez là avec le Chili. Ça vous coûtera quelque chose, dit-il. C'est ce que les négociateurs américains ont dit, non seulement à Toronto il y a un mois, mais à Washington, hier».

M. Johnson revenait sur sa visite de deux jours à New York et Washington, suite aux questions de M. Parizeau, qui l'a accusé de partir en «croisade anti-souverainiste». Le chef péquiste rappelait les déclarations de M. Johnson laissant entendre que l'avènement du PQ au pouvoir provoquerait une instabilité peu propice aux investissements. Il a aussi rappelé les déclarations du représentant de Johnson & Johnson.

Le premier ministre a déploré que lorsque M. Gerald Ostrov «a été amené dans cette arène, la première chose que le chef de l'opposition a faite, à cet investisseur étranger, c'est de lui taper dessus. Quel accueil! Quelle publicité pour le Québec!».

Il a accusé M. Parizeau de «cacher son jeu», promettant un jeu d'enclenche la souveraineté, le lendemain d'offrir aux Québécois un bon gouvernement. «Celui qui prétend que je trompe les Québécois à l'étranger, dit-il, c'est lui qui trompe les Québécois au Québec».

## Parizeau dénonce la croisade de Johnson

Québec (PC) — Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a brossé hier le portrait d'une semaine difficile pour le premier ministre Johnson lancé, selon lui, «dans une croisade contre la souveraineté».

«Le dilemme canadien est résumé tout entier dans la dernière semaine», a lancé M. Parizeau, évoquant les ratés de la visite de M. Johnson à l'étranger et les déclarations du premier ministre Chrétien, qui qualifiait récemment de «caprices» les revendications du Québec en matière de formation de la main-d'œuvre.

Les tribulations américaines d'un premier ministre en voyage d'affaires

## Des questions laissées sans réponses

Johnson prévoyait un périple sans histoire, mais la réalité l'a rattrapé

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Ce devait être un voyage sans histoire, au cours duquel le premier ministre Daniel Johnson aurait montré qu'il s'occupe des emplois au Québec et de l'avenir des jeunes, et qu'il défend les lois linguistiques et les politiques énergétiques du Québec auprès de notre géant voisin.

Mais la réalité l'a rattrapé, au cours de cette visite en sol américain qui a dérapé, au moins au plan des relations publiques. Une mission organisée à la dernière minute, pour éviter un conflit avec le calendrier électoral, et qui a révélé un malaise profond dans les relations que M. Johnson entretient avec la presse parlementaire de Québec.

La présence de M. Johnson à New York et Washington, lundi et mardi dernier, a révélé autre chose. Malgré le ton optimiste adopté par le chef libéral, les Américains sont lucides: les prochaines élections provinciales seront cruciales, car les choses risquent de changer pour vrai. Nos voisins n'écartent pas une victoire péquiste. Ils l'envisagent même avec une certaine sérénité, pourvu qu'on leur donne des garanties d'ordre économique. Ils voient venir le référendum.

En conséquence, le fait que M. Johnson s'intéresse à l'autoroute électronique américaine et aux emplois qu'elle peut procurer aux jeunes au cours des prochaines années les captive moins que de savoir qui soutiendra le dollar et qui va honorer la dette canadienne durant cette période trouble.

M. Johnson n'a pu rassurer personne à ce sujet à Washington. Le Parti québécois a des réponses à ces questions. Mais les commentaires des experts interrogés sur place montrent bien que la balle n'est pas seulement dans le camp

du PQ. Elle est aussi dans le camp fédéral: Ottawa continuera-t-il à honorer sa dette et soutiendra-t-il son dollar? Facilitera-t-il ou nuira-t-il à l'adhésion d'un Québec souverain à l'ALENA?

Il était donc prévisible qu'à quelques semaines du scrutin, et dans la perspective d'un référendum, ces questions-là, que M. Johnson a évitées dans ses discours, prennent le haut du pavé. C'est ce qui s'est produit.

Mais M. Johnson était en voyage d'affaires. A sept heures, lundi matin, l'avion F-27 du service aérien du gouvernement l'a cueilli à Dorval. Les journalistes, qu'on avait fait lever avant l'aube car ils venaient de Québec, étaient déjà dans l'appareil. Dès après le décollage, le premier ministre a échangé quelques données avec ses conseillers: le Québec est le huitième partenaire commercial des États-Unis, les exportations d'électricité s'élèvent à 328 millions par an, etc. Il avait laissé tomber la veste. Il travaillait en bras de chemise et en bretelles, les demi-lunettes sur le bout du nez.

### Un voyage «secret»

L'annonce de ce voyage était restée secrète. A Québec, on en a été informé au hasard d'une dépêche en provenance de Washington, publiée à peine dix jours avant le départ. Le bureau du premier ministre n'avait prévu aucun arrangement pour les journalistes désireux de l'y accompagner. On aurait dû prévoir l'intérêt que susciterait cette visite, peu avant les élections et peu après le passage de Lucien Bouchard. Son programme ne prévoyait aucune plage horaire pour permettre aux reporters de transmettre leurs topos à Montréal.

Les journalistes ont protesté. Le pro-

gramme a été modifié. Un avion affrété et des chambres réservées (aux frais des médias, bien entendu). Voulait-il y aller incognito dans la capitale américaine, le premier ministre?

Une douzaine de reporters l'accompagneront finalement. Et ils ont fait leur travail, interrogeant les gens d'affaires qui promettaient d'investir. Le représentant de Johnson & Johnson, M. Gerald Ostrov, a fait une déclaration qu'il a regrettée le lendemain et que le premier ministre a utilisée pour démontrer que les investisseurs aimaient la stabilité politique, et que puisque le PQ, c'est l'instabilité...

Durant la conférence de presse, lundi, un journaliste qui voulait faire préciser sa pensée à M. Johnson, a insisté: «Malgré le respect que je vous dois, est-ce que...» Mais le premier ministre l'a coupé à propos du respect: «Ce n'est pas apparent...»

Le lendemain, les journaux ont été implacables. Johnson semble avoir voulu faire peur au monde. Pourtant, il n'a pas brandi d'épouvantail à New York. Il est lui-même étonné qu'on dise qu'il joue la carte de la peur. Il pense n'avoir parlé que d'évidences: les investisseurs préfèrent la stabilité.

Mais les souverainistes sautent sur l'occasion: «énormités», clame Parizeau. «Maitre chanteur», dit Bouchard.

Réaction épidermique qui laisse songeur sur la suite des débats qui mèneront, peut-être, au référendum: le débat sur l'avenir du Québec pourra-t-il se faire sereinement?

A Washington, les choses ne s'arrangent pas. Et M. Johnson a beau parler de ses projets à lui, ce sont les commentaires d'Américains intéressés par la souveraineté qui monopolisent l'attention.

Daniel Johnson n'a pu rassurer personne à Washington.

Réforme de la sécurité sociale

## Axworthy n'a pas encore les documents

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — À deux semaines du dépôt prévu de son plan d'action sur la réforme de la sécurité sociale, le gouvernement n'a pas encore de document en main.

C'est l'aveu qu'a fait hier le ministre du Perfectionnement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, au cours d'un entretien avec la Presse Canadienne.

Selon le ministre, le gouvernement fédéral avait des idées intéressantes à soumettre aux provinces, lundi dernier, sur la question de la refonte de la sécurité sociale, mais la rencontre fédérale-provinciale prévue à cet effet a été annulée.

«J'allais les informer de l'évolution

du processus. Nous n'avions pas de document à mettre sur la table, parce qu'en toute franchise, je n'ai pas encore de document en main. Je n'ai pas présenté de propositions au cabinet ni à mon caucus. Je ne suis pas prêt», a-t-il indiqué, hier.

Le ministre a expliqué qu'il aurait voulu profiter de la rencontre de lundi dernier pour informer les provinces du contenu du rapport du comité parlementaire du Perfectionnement des ressources humaines.

M. Axworthy a ainsi donné raison au premier ministre québécois Daniel Johnson et au ministre des Services sociaux ontariens Tony Silipo. MM. Johnson et Silipo avaient avancé que cette réunion avait été organisée à toute vapeur et sans ordre du jour précis.

Au cours de cette réunion, les pro-

vinces devaient prendre connaissance du plan d'action gouvernemental sur la réforme du filet social avant que celui-ci ne soit rendu public. Mais M. Axworthy a décidé de son propre chef d'annuler cette conférence et de la reporter à plus tard.

Selon lui, le plan d'action du gouvernement, qui comprend divers scénarios de réforme, sera maintenant rendu public à la fin du mois de mai ou au début de juin.

«Quand on entame une réforme aussi compliquée et difficile que celle-là, un retard de deux semaines n'est pas catastrophique», a-t-il dit.

Selon lui, ce n'est pas le processus de consultation qui fait défaut. C'est plutôt les provinces qui ont refusé son offre de préparer des propositions conjointes.

## Balladur reçu à l'ambassade du Canada

Paris (PC) — Le premier ministre français Édouard Balladur a été reçu hier à la résidence de l'ambassadeur du Canada à Paris, Benoît Bouchard.

M. Balladur a inauguré le premier «déjeuner des ambassadeurs» des pays francophones en poste à Paris, une initiative lancée par M. Bouchard «pour répondre à la volonté exprimée par le sommet de l'île Maurice de donner une orientation plus politique à la Francophonie».

C'était apparemment la première fois qu'un premier ministre français allait ainsi déjeuner à la résidence de l'ambassadeur canadien, vaste hôtel particulier du Second Empire situé dans la chic rue du faubourg Saint-Honoré.

Pour M. Bouchard, il s'agit d'un succès diplomatique. Hier, les représentants d'une quarantaine de pays ont pris part au repas (au menu: saumon de l'Atlantique, filet de bison de l'Alberta et bavarois au sirop d'érable).

L'ambassadeur espère maintenant que ce forum «de concertation et de réflexion» se réunira trois ou quatre fois par année chez un ou l'autre de ses collègues. De ce lieu de rencontre, pense-t-il, se dégageront «inévitables» des «consensus» qui feront l'objet de recommandations au prochain Sommet de la francophonie.

## Le programme de location-bail Mercedes-Benz est conçu comme ses automobiles.

## Pour surclasser ses concurrents sur toute la ligne.



E300 Diesel 656.00 \$\* par mois

La E300 Diesel allie les qualités de la berline de Classe E à la durabilité, la souplesse et l'efficacité de la technologie diesel Mercedes-Benz. À partir de 55 995 \$†



E320 699.00 \$\* par mois

La berline E320 a un moteur 6 cylindres de 3,2 L sophistiqué, équilibré par ordinateur, d'une puissance de 217 ch et d'un rendement surprenant. À partir de 59 895 \$†



E420 899.00 \$\* par mois

La berline E420 est dotée d'un V8 de 275 ch en alliage d'aluminium hautement perfectionné capable d'accélération dignes de bien des voitures de sport. À partir de 71 550 \$†

Automobiles Silver Star Montréal Inc., 7800, boul. Décarie, Montréal (514) 735-3581



Automobiles Silver Star Rive-Sud Inc., 845, boul. Taschereau, Montréal (514) 672-2720

\*Calculé en fonction d'un bail fermé de 36 mois, sans obligation de rachat, avec acompte de 10 900 \$ ou reprise d'un montant équivalent, avec valeur résiduelle de 53% du P.D.S.F. de base indiqué ci-dessus. Sur approbation de crédit. Taxes, immatriculation, frais de préparation du concessionnaire et caution en sus. † Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base. Transport, frais de préparation du concessionnaire, immatriculation, assurances, taxes et options en sus.

# LE DEVOIR

## LE MONDE

Alors que le carnage se poursuit à Gorazde

### Clinton: étendre la «méthode Sarajevo»

Chrétien et Ouellet ouverts à l'initiative américaine; l'OTAN consulte

LE DEVOIR AVEC PC, REUTER ET AFP

Bill Clinton a proposé hier d'étendre la protection aérienne de l'OTAN actuellement en place autour de Sarajevo à toutes les enclaves musulmanes déclarées «zones de sécurité» par les Nations unies en Bosnie, afin de forcer les Serbes à un règlement négocié.

Le président américain a confirmé que les États-Unis prendraient de nouvelles initiatives et qu'il en avait discuté par téléphone avec les présidents Boris Eltsine et François Mitterrand et le premier ministre canadien, Jean Chrétien.

«Permettez-moi d'être clair à propos de nos objectifs», a-t-il dit. «Travaillant avec nos alliés, les Russes et d'autres, nous devons aider les parties au conflit à parvenir à un règlement négocié.»

«Pour ce faire, nous devons faire payer aux Serbes un prix plus élevé pour la poursuite de la violence, afin qu'ils comprennent que ce sera plus dans leur intérêt de retourner à la table des négociations.»

«Nous proposons à nos alliés de l'OTAN d'étendre la méthode utilisée pour Sarajevo aux autres zones de sécurité, où toute violation sera sujette à des attaques de l'OTAN», a souligné Bill Clinton, qui a souhaité également des sanctions plus sévères contre la Serbie.

Il a annoncé que les États-Unis, qui s'étaient récemment opposés à l'accroissement des fonds destinés à faire face aux besoins accrus des opérations onusiennes en Bosnie, soutiendraient désormais une telle initiative.

Le premier ministre Jean Chrétien doit pour sa

part évaluer le plan américain aujourd'hui avec le président américain Bill Clinton. La proposition des États-Unis sera soumise demain aux pays de l'OTAN, à Bruxelles.

«La proposition que nous aurons à discuter à Bruxelles change le mandat des troupes qui servent sous les Nations unies», a d'abord déclaré le ministre des Affaires étrangères André Ouellet.

«Ce ne sera plus une opération de maintien de la paix, a-t-il expliqué, mais une opération d'imposition de la paix.»

«Les troupes qui servent au nom des Nations unies, ne seront plus à l'exclusivité pour assurer le maintien de la paix et pour aider l'acheminement de convois humanitaires», a précisé le ministre.

#### Une roquette dans la salle d'urgence de l'hôpital

L'ONU demande des «frappes offensives» contre les Serbes bosniaques qui, faisant fi des demandes de cessez-le-feu, ont poursuivi hier leur attaque contre la ville musulmane de Gorazde allant jusqu'à bombarder l'hôpital.

Les bombardements serbes se sont poursuivis sur Gorazde, malgré un nouveau cessez-le-feu, faisant plusieurs dizaines de victimes, alors même que les pays de l'OTAN donnaient leur «accord de principe» à la demande de l'ONU sur l'extension des frappes aériennes en Bosnie.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), une roquette a atteint en début d'après-midi la salle d'urgence de l'hôpital de Gorazde, tuant dix personnes et faisant plus de quinze blessés.

Huit autres personnes ont été tuées et dix blessées par un obus qui a explosé dans un immeuble d'habitation sur la rive gauche de la Drina. Un camp de réfugiés tenu par la Croix rouge et une école ont également été touchés.

L'enclave musulmane s'est réduite comme une peau de chagrin: 40 000 à 64 000 personnes, selon les sources, s'y entassent sur une zone qui s'étend sur 3 km à partir du centre de la ville.

«La situation va devenir extrêmement difficile, beaucoup de gens sont entassés dans un petit espace ou sont sans abri», a souligné le porte-parole du HCR à Sarajevo, Kris Janowski. Selon le HCR, les bombardements serbes bosniaques ont fait 345 morts et 1187 blessés depuis vingt jours.

Face à cette aggravation de la situation, les ambassadeurs des 16 pays membres de l'OTAN, réunis à Bruxelles, ont répondu favorablement à la demande du Secrétaire général des Nations unies d'étendre le principe des frappes aériennes en Bosnie.

M. Boutros Boutros-Ghali avait demandé lundi à l'Alliance d'autoriser les chefs militaires de la zone sud de l'OTAN à «lancer des frappes aériennes à la demande des Nations unies» pour protéger la population civile des six «zones de sécurité» proclamées par le Conseil de sécurité de l'ONU en Bosnie.

Les responsables de l'OTAN ont toutefois renvoyé toute décision concrète à une prochaine réunion, sans doute dans les prochains jours. «Nous devons examiner d'urgence quelles sont les options concrètes et préciser ce que nous sommes prêts à faire», a-t-on indiqué de sources diplomatiques.

La guerre civile au Rwanda

### L'ONU continue de vider la place

LE DEVOIR, AFP ET REUTER

La peur au ventre, quelque 250 Casques bleus du Bangladesh se sont précipités hier pour monter à bord d'avions et quitter sans tarder Kigali en proie à la guerre civile. Certains, le Coran à la main et psalmodiant des prières, ont du faire le voyage debout dans des appareils bourrés d'observateurs militaires de l'ONU et de réfugiés.

Le reste de la Mission d'assistance de l'ONU au Rwanda (MINUAR), qui, à un moment, comptait 2500 hommes, devrait quitter prochainement l'ancienne colonie belge d'Afrique centrale, selon des officiers des Nations unies.

La décision de retrait a été provoquée par le refus des forces gouvernementales de placer l'aéroport de la capitale sous le contrôle des casques bleus.

Toutefois, quelque 250 Casques bleus resteront pour tenter, une dernière fois, d'obtenir la fin des hostilités.

«Si elles (les parties en présence) ne parviennent pas à s'entendre sur un cessez-le-feu, nous ne resteront pas ici», a déclaré mardi soir à Reuter le représentant spécial de l'ONU au Rwanda, Jacques-Roger Booh-Booh.

#### Les Belges humiliés

Par ailleurs, les Casques bleus belges, témoins impuissants des massacres perpétrés à Kigali depuis deux semaines, et ayant eux-mêmes perdu dix des leurs, sont rentrés hier à Bruxelles. A leur descente d'avion, beaucoup d'entre eux ont laissé éclater leur colère contre les règles d'engagement de l'ONU leur interdisant de faire usage de leurs armes, sauf en cas de légitime défense.

#### EN BREF

#### NIXON: ÉTAT CRITIQUE

New York (AFP) — L'ancien président américain Richard Nixon était toujours dans un état critique hier, à la suite d'une attaque d'apoplexie «majeure» lundi qui l'a laissé paralysé du côté droit et privé de la parole, a indiqué un médecin de l'hôpital Cornell à New York. «Nous traversons des heures critiques, le pronostic reste réservé», a déclaré le docteur Fred Plum, chef du service neurologique de l'hôpital. Il a ajouté que l'augmentation du volume du cerveau de M. Nixon, âgé de 81 ans, était la menace la plus importante et que «les prochaines 72 heures seraient déterminantes».

#### DE L'EAU POUR LES PALESTINIENS

Mascate (AFP) — Les Palestiniens ont récolté mardi à Mascate les premiers fruits des négociations multilatérales sur l'eau au Proche-Orient, après l'accueil favorable par Israël du projet de création d'une autorité palestinienne sur l'eau dans le cadre de l'autonomie. Cette autorité, annoncée samedi à Tunis, doit être mise sur pied dans les prochains jours, a affirmé Riad al-Khodari, chef de la délégation palestinienne à la 5e session du groupe de l'eau qui a achevé mardi soir ses travaux à Mascate. Cette institution aura pour tâche de gérer les ressources hydrauliques dans la bande de Gaza et à Jéricho (Cisjordanie), où doit commencer l'autonomie aux termes de l'accord israélo-palestinien signé le 13 septembre, a-t-il précisé.

#### LES BERBÈRES DANS LA RUE

Tunis (Reuters) — Des dizaines de milliers de Berbères, en majorité partisans de Hocine Ait Ahmed, chef du Front des forces socialistes (FFS), ont défilé hier dans le centre d'Alger pour réclamer la reconnaissance officielle de leur langue et encourager la population à lutter contre les islamistes. Les manifestants étaient 60 000 selon les observateurs indépendants, plus de 150 000 selon les organisateurs. «Nous ne sommes pas des Arabes! Le tamazight (la langue berbère) à l'école!», ont-ils scandé en brandissant des rameaux d'olivier. Illustration de la division politique dans les régions berbérophones, des milliers d'autres personnes ont manifesté dans trois grandes villes kabyles, à l'appel des partisans du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Sad Saadi, rival d'Ait Ahmed.

#### POUR MARZOUKI

Paris (AFP) — Quarante médecins français, dont trois Prix Nobel, ont signé un appel d'Amnistie internationale en faveur de la libération de leur

Beaucoup confiaient avoir brûlé ou jeté le bonnet bleu de l'ONU. Leurs officiers et les autorités belges ne les ont pas empêchés de s'exprimer devant la presse, tant l'émotion est profonde en Belgique depuis la mort de leurs dix compagnons d'armes.

Ce crime ne pourra rester impuni, a réaffirmé le ministre de la Défense Leo Delcroix. Une enquête de l'ONU devra identifier les responsables, a-t-il précisé.

«On n'est pas fiers», ont avoué les militaires, affirmant qu'il «n'était pas question pour eux de participer à nouveau à une mission des Nations Unies en tant que Casques bleus».

«C'était comme un combat de boxe avec des moutons. Il a fallu un sang-froid extraordinaire pour gérer cette situation», a souligné un de leurs officiers, le lieutenant Lemaire. La MINUAR ne compte plus sur place que 1700 hommes, tous du Ghana et du Bangladesh.

Enfin, l'organisation de défense des droits de l'Homme «Human Rights Watch» a appelé hier le Conseil de sécurité à ne pas décider du retrait des personnels de l'ONU, parce que, selon elle, cela condamnerait 20 000 à 25 000 civils à une «mort certaine».

Le Conseil de sécurité continuait hier à New York d'envisager plusieurs options, dont la réduction d'effectifs ou une suspension de la force. Des responsables du secrétariat de l'ONU affirmaient n'avoir ni le mandat, ni les moyens, pour empêcher la poursuite des massacres ethniques visant surtout les Tutsis.

Enfin, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a évalué hier à 50 000 le nombre de Rwandais qui ont déjà trouvé refuge dans les pays voisins.

confère Moncef Marzouki, ancien président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), arrêté et détenu à Tunis depuis le 24 mars. Dans cet appel rendu public hier, l'organisation affirme que le Dr. Marzouki, «soumis depuis des mois à des intimidations policières multiples», a été arrêté pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et se trouve donc être un prisonnier d'opinion, «une voix que l'on veut faire taire».

#### ANTISÉMITISME À L'EST

Lésigny (AFP) — Rappel de l'unité du peuple juif mais aussi inquiétude pour les communautés de Russie et d'Ukraine: telles sont les lignes de force de l'assemblée biennale des rabbins européens qui a clos hier ses travaux à Lésigny, près de Paris. Ces points ont été évoqués lors d'une conférence de presse à l'issue de l'assemblée, qui a réuni du 17 au 20 avril une centaine de rabbins de 22 pays d'Europe et de la totalité des pays de l'Est. C'est dans ces communautés de l'Est que s'est manifesté un «extrême sentiment d'inquiétude» et un «sentiment d'abandon». L'antisémitisme verbal est courant, a-t-on rapporté, même si les actes sont «rarissimes».

#### BERLUSCONI DÉJÀ PREMIER MINISTRE

Rome (d'après Reuter) — Sans attendre d'avoir été dûment mandaté, le patron de Forza Italia, Silvio Berlusconi, se comporte déjà comme un premier ministre. Il a entamé de substantielles consultations en vue de la formation du nouveau gouvernement italien. Il a fait savoir qu'il n'entendait pas les limiter aux seuls dirigeants de sa coalition. Le magnat de la presse a reçu pendant 3 heures mardi soir à sa résidence romaine ses partenaires fédéralistes, néofascistes et de centre-droit au sein de son «pôle des libertés» qui a remporté les élections. «J'espère que le président du Conseil désigné aura l'entière responsabilité du choix de l'équipe gouvernementale. Et j'espère que je puis également compter sur des ministres, hommes et femmes, n'appartenant pas à la majorité», a-t-il dit.

#### FIDEL ATTAQUÉ ?

Washington (service espagnol de l'AFP) — Un porte-parole du Département d'État, Robert L. Fretz, a affirmé hier que les États-Unis ne sont au courant ni d'un attentat contre Fidel Castro, ni d'une maladie qui aurait forcé son hospitalisation. «Le régime semble avoir fermement en mains le contrôle de la police et des forces de sécurité», a déclaré Fretz à l'AFP. Washington est au courant de rumeurs touchant la santé de Castro, mais ne saurait confirmer ni un attentat (nouvelle diffusée par une station de radio de Miami) ni l'hospitalisation du *Lider maximo*. L'attentat a aussi été démenti à La Havane.

TÉL.: 985-3344

## ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

### I · N · D · E · X

#### REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 100 • 150 Achat-vente-échange
- 160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 200 • 250 Achat-vente-échange
- 251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

### LES ANNONCES CLASSÉES

#### DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal H2Y 3S6

#### 101

##### PROPRIÉTÉS À VENDRE

A ROSEMONT, 6965, 28ième Avenue, (25 X 40), 147.000\$. 324-9256.

CHOMEDÉY, duplex détaché, éval. 189.000\$. Prix éval. nég. 963-9959.

ST-ESPRIIT - VILLAGE, 30 min. Mtl. Cottage 4 c.c., boiseries, terrain clôturé 13.000 p.c. 78.000\$. 1-939-6953

#### 103

##### CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CENTRE-VILLE 1,150 p.c.a., ensoleillé, aire ouverte, 2 c.c., foyer, espace stat., extras. 117.000\$. 937-8460.

CO-PROPRIÉTÉ, superbe, 8 1/2, St-Denis près Beaulieu, bois franc, boiseries, stat., 15 000\$ comptant, financement possible. Proprio-Direct. 856-4444, 277-4077.

LOFT 1800 p.c.a., superbe, vue sur fleuve, 12 grandes fenêtres, beaucoup d'inclus, au cœur du Vieux-Montréal. Faut voir! 219.000\$. 87C-ParMax St-Lambert, 466-4000.

OUTREMONT, 1273 Lajoie, Supérieure 1900 p.c.a., rénové, 3 c.c., foyer, pas d'escalier. 178 000\$. Visite libre dim. 14h00 à 18h00. 276-9431.

#### 120

##### LAURENTIDES

ST-SAUVEUR, à 10 min. village, endroit paisible, plage privée, terrain 20.000 p.c.a., 3 c.c. mezzanine, foyer, int. pin, terrasse. 98.000\$. 1-227-8776

#### 121

##### CANTONS DE L'EST

SUTTON, Vue panoramique: montagnes, campagne à son meilleur! 69 500\$. Claude Felber, Imm. Dynamiques, 1-538-2205, 1-538-4000.

#### 160

##### APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

5 1/2 A ROSEMONT, 20e Avenue, près commodités et métro St-Michel. Très propre, eau chaude, stat., ensoleillé. 729-5744.

6574, MARQUETTE. Immenses 5 1/2, 4 1/2 chaut. frais peints. Pas d'animaux. 274-9514

7 1/2 AVEC CACHET, aire ouverte, 2 c.c., près services. 254-7940.

S.O.S.-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé, 3e étage, beau quartier. Juillet 94 à janvier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

ADJ. OUTREMONT, 7 1/2, chauf., ap. parents, haut, libre. 738-3586.

AHUNTSIC: Luxueux 4 1/2, 2c.c., foyer, stat., etc., 9755 non-chauffé. Face au parc. 383-6905.

BROSSARD, 4 1/2 chauf., eau chaude fournie. 1er juillet. 737-1038

C.B.N. 3 1/2 • 4 1/2 Rénové, équipé, pour personnes tranquilles. Près U. de M. et transports. 739-9650.

C.D.N., rue Wilderton, près U. de M., 6 1/2, haut duplex, 1. propre, bien éclairé, chauf., garage. 930\$/mois. 739-6465.

#### 160

##### APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

CENTRE-VILLE: St-Urbain sud Sherbrooke, 3 1/2, 4 1/2 450\$/750\$. Visite dim. 14h. à 18h.

488-1538

CHEMIN STE-CATHERINE, superbe haut de duplex, grand 7 1/2 chauf., poêle/réfrigérateur, entrée lav./séch., garage chauffé. Très près de l'hôp. Ste-Justine, Coll. Brébeuf, U.d.M., 1,200\$/m. Libre pour info. Mme Baudin: 737-7554.

DE MAISONNEUVE E. Près Radio-Canada, luxueux 3 1/2, poêle, frigo, lav./séch. intégrés. 522-9481, 642-1285.

FACE PARC J.E. CARTIER, 7 1/2 chauf., planchers bois franc, très clair, près métro. 932-5345, 348-5634

MÉTRO JOLIETTE Condo 4 1/2, foyer, Rachi/Sherbrooke, non-chauffé, 600\$/m., 1er juillet. Après 6h: 524-7687.

N-D-G: près métro Villa-Maria, haut de duplex, chaufé. 7 1/2, 750\$/mois. 485-9643

N.D.G., Melrose Monkland, 4 1/2, 5 1/2, chaufés, eau chaude, rénovés, grands. 486-5700, 596-0299. Voir conciergerie 4315 Melrose #30.

N.D.G.: 6 1/2, haut duplex, rénové, foyer, près Monkland. Juillet. 486-5091.

OUTAOUAIS, charmant pied-à-terre, pour professionnel en transit. (819)777-1846.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, chaufé. 849-7061

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chaufés, gym., "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, grands 3 1/2, 4 1/2, chaufés, eau chaude, poêle/frigo, 565\$ à 595\$. 272-9162 en sem.

OUTREMONT: Bernard/Wiseman, 6 1/2, 5 1/2, 4 1/2, chaufés, équipés, spacieux. Références. Mai et juillet. 271-4168, 342-0443.

PLATEAU, joli 4 1/2, calme, éclairé, près métro, 525\$. 1er juin. 844-8941

PLATEAU, magnifiques 4 1/2, chaufés, 575\$, 590\$, 598-8030.

PLATEAU: St-Hubert, 6 1/2 non-chauffé, stat., 770\$. 843-5285.

RSMT-3e ave Riez-de-ch., 5 1/2, rénové, ensoleillé, 2 c.c. fermées, entrée lav./s.ch., p.patio, coin, balcon, 20 min. centre-ville, 600\$. 728-7390 (soir).

ST-LAURENT-CARTIERVILLE: Grand 4 1/2, ent. rénové, 2 min. gare Monkland, C.N. Haut et bas duplex dispo., chauf. individuel. Jour: 954-1432, soir: 272-7037.

ST-LÉONARD, 5 1/2 Aubert/Bélanger, haut duplex dét., électr., propre, jui., 590\$. 256-5243.

VAN HORNE / DE VIMY. Grand 7 1/2 chaufé, libre 1er jui. 739-1203

VIEUX ST-LAMBERT, Gr. 5 1/2, r-d-c. chaufé, libre 1er jui. 672-9701/7251

VILLE ST-LAURENT, Thompson 3 1/2 • 4 1/2, équipés, chaufés, près services. 333-1402.

VILLE ST-LAURENT: très beau 6 1/2, haut de duplex, planchers bois franc, près parcs et métro, 900\$ chaufé. 747-5256

#### 160

##### APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

Villeray/Iberville 5 1/2, chaufé, électr., entrées lav./séch. Haut duplex. 721-7083.

164

##### CONDOMINIUMS À LOUER

ST-DOMINIQUE/VILLENEUVE: 5 1/2, 1er étage, moderne, 2 c.c., balcon, jardin, stat. intérieur. 700\$. Rép: 273-3808.

ST-DONAT, Bord de l'eau, tranquille, 3 c.c., foyer, toutes commodités, mois/saison. Poss. d'achat. 354-5334.

165

##### PROPRIÉTÉS À LOUER

BELLE RÉS. VICTORIEUSE Vieux-Québec, 10 pces, stat. Juin, jui. août, 1,700\$/mois meublée. (418)694-1497

N-D. DU PORTAGE. Cœur village, magnifique vue fleuve, unifamiliale, 3 c.c., 2 s/bains. Juillet + Août. Tél.: (418) 862-0640 (7h à 9h - 18h 21h).

176

##### CHALET À LOUER

A FRELIGHSBURG: sem./mois/saison, meublé, 1 chambre, site magnifique, accès à la piscine privée. 279-1283, 279-3820, sem. 1(514)248-3605 fin sem.

LAC DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager. Sem/mois. 256-0179 (514)688-6013.

192

##### ON DEMANDE À LOUER

REGION ANNECY Louer/maison, 2chambres, s-d-b complète, cuisin/séjour, 1er au 15 juillet (819)374-8399, (514)688-6013.

251

##### BUREAUX À LOUER

LUXUEUX bureaux, 2,500 p.c.a. avec petit entrepôt et gar. Aussi espaces 300 p.c.a. et +. Coin 13 et 40, ville St-Laurent. 478-0500.

301

##### OEUVRES D'ART

BONET, TOUPIN ET JACQUES Sérigraphie tirage limité 253-1395

COLLECTION PRESTIGIEUSE de tableaux de valeur à vendre, en totalité ou à l'unité, et composées d'œuvres certifiées du peintre très connu et coté Zéro Zoo. Doit vendre. Prix à discuter.

739-6880.

318

##### MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 665-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

320

## • LE MONDE •

L'Afrique du Sud aux urnes

## Cinq jours de campagne à trois

Aucun «accord secret» n'a été passé avec Buthelezi

## L'Inkatha en position de faiblesse

Johannesburg (AFP) — Le parti zoulou Inkatha s'est finalement rallié aux premières élections démocratiques sud-africaines, pour faire la lutte à l'ANC et au Parti national, sans avoir tiré de bénéfices substantiels de son intransigence, ont estimé hier plusieurs analystes sud-africains.

Il y a moins d'une semaine, son dirigeant Mangosuthu Buthelezi réclamait encore le report des élections prévues du 26 au 28 avril, le temps qu'une médiation internationale satisfasse ses revendications institutionnelles. La fermeté des médiateurs — conduits par l'ancien secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger — sur ces dates l'a obligé à «capituler», a relevé le ministre des Affaires constitutionnelles Roelf Meyer lors d'un entretien avec l'AFP.

«M. Buthelezi a finalement dû regarder la réalité en face et réaliser que s'il ne participait pas, l'Inkatha serait complètement marginalisé», a de son côté déclaré le secrétaire général de l'ANC (Congrès national africain) Cyril Ramaphosa.

Quant au président Frederik de Klerk, il a attribué à son gouvernement le mérite d'avoir convaincu l'Inkatha «qui se débattait et criait» à

accepter l'accord de mardi.

Contrairement à certaines rumeurs, aucun marché n'a été passé avec M. Buthelezi pour lui garantir un quelconque poste au gouvernement, a affirmé M. Ramaphosa. Sa situation personnelle dépendra de son score aux élections, a-t-il relevé.

Selon la Constitution, le parti arrivé en seconde position aura un poste de vice-président. Un parti avec au moins 5% des voix pourra prétendre à un portefeuille ministériel.

Le politologue Tom Lodge, professeur à l'université de Johannesburg, a de son côté estimé que M. Buthelezi «n'a rien gagné» et qu'il se retrouve maintenant obligé de préparer les élections en quelques jours à peine. «Ce n'est pas simplement une capitulation, c'est la preuve de l'incapacité des dirigeants de l'Inkatha», a-t-il estimé.

Pour Tom Lodge, «les conseillers de M. Buthelezi ont dû lui dire qu'il pouvait escompter un tiers des voix dans la province du KwaZulu-Natal et 15% au niveau national. Il est entré dans la course quand il est devenu évident qu'il pouvait en tirer des avantages limités plutôt que rien du tout».



Des milliers de partisans de l'Inkatha ont marché hier à Ulundi, au KwaZulu, dans la province du Natal.

## Ruée sur les armes à feu

Johannesburg (AFP) — À moins d'une semaine des premières élections multiraciales, les Sud-africains ont dévalisé les armureries pour se procurer armes de poing, fusils à pompe et gilets pare-balles.

Les rayons des marchands d'armes de Johannesburg ont été vidés, et les vendeurs ont dû passer de nouvelles commandes pour se réapprovisionner.

«Nous sommes à court d'armes de modèle courant», raconte Olly Steele du magasin «Gun-lore». Les modèles les plus vendus: des armes de poing calibre 9mm et des revolvers .38 Spécial.

«Nous enregistrons une flambée des achats aussi bien de la part des noirs que des blancs», affirme un vendeur, Grant Anderson.

«La clientèle est complètement différente. Ce

sont des gens qui entrent en disant: J'ai vraiment pas envie d'en acheter un, mais peut-être que je devrais le faire», poursuit M. Anderson.

Les acheteurs déboursent environ 1000 rands (330 dollars canadiens) pour un revolver et 2500 rands (820 dollars) pour un pistolet automatique avec un chargeur de 15 balles. Des prix auxquels il faut ajouter les munitions: 60 rands (20 dollars) pour une boîte de 50 balles.

«Nous nous trouvons devant une tendance bien définie en faveur d'armes plus petites, discrètes, au détriment de modèles plus puissants», explique M. Anderson.

Depuis l'arrivée au pouvoir du président Frederik de Klerk, environ 200 000 permis de port d'arme ont été délivrés chaque année, explique Johan Vermeulen, responsable pour le Transvaal de l'Association des propriétaires d'armes.

## Pas touche aux terres blanches

Mandela rassure les paysans afrikaners

Graaf-Reinet (Reuters) — Nelson Mandela a tenu hier à rassurer les agriculteurs blancs en leur promettant de ne pas toucher à leurs droits en matière de propriété foncière.

S'exprimant en afrikaans, la langue des colons venus des Pays-Bas, le président du Congrès national africain (ANC) a fait l'éloge des Afrikaners de base, qu'il a traités de «très braves gens».

Recevant une délégation d'agriculteurs et d'hommes d'affaires, il a dit: «L'ANC n'a pas pour slogan «un fermier, une balle». (...) Nous respecterons la position de chaque agriculteur.»

L'ANC s'est engagée, une fois au pouvoir, à redistribuer 30% des terres détenues par l'Etat et des particuliers dans les cinq ans à venir.

## Blancs mais pauvres

La misère, sélective au temps de l'apartheid, touche maintenant toutes les communautés

FRÉDÉRIC FRITSCHER  
LE MONDE

Johannesburg — Simple, mais bien mise, chemisier rose en synthétique et pantalon de coton bleu à fleurs roses, une femme blanche d'une cinquantaine d'années est adossée au mur, près de l'entrée du supermarché «OK», Jorissen Street, à Braamfontein, un quartier d'affaires de Johannesburg. Ses yeux bleu porcelaine fixent le pavé du trottoir, sans ciller. «Famille au chômage. S'il vous plaît, aidez-nous pour acheter de la nourriture.» Ecrite au feutre rouge sur un carton d'emballage, sa supplique est explicite.

De l'autre côté de la porte du magasin, un vieux Noir appuyé sur une canne tend aux passants un gobelet de fer-blanc. Les temps sont durs. Des nuées d'employés se pressent vers leurs bureaux sans un regard, ni pour elle ni pour lui. La misère, sélective au temps de l'apartheid, touche maintenant toutes les communautés.

Un peu plus à l'ouest de la ville, Vrededorp aligne ses maisonnettes de briques rouges, construites sur le modèle des Match Boxes, les «boîtes d'allumettes», de Soweto. Dans ces logis modestes qui appartiennent à la municipalité, de pauvres Blancs survivent. La récession économique est impitoyable pour les travailleurs non qualifiés. Vrededorp est un quartier de chômeurs. Les plus chanceux trouvent des emplois de manœuvres temporaires, d'autres ont droit à une aide sociale qui n'excède pas 350 rands par mois (125 dollars canadiens).

## Soupes populaires

Valerie travaillait dans l'édition, au brochage des livres. Son mari était postier. Elle se souvient des jours heureux passés en famille avec ses six enfants, jusqu'au jour où sa «vie bascule». Attaque cérébrale, hémiplegie. Son mari, paralysé à vie, perd son emploi. Pour s'occuper de lui, elle est contrainte de rester à la maison, trop jeune pour prétendre à une retraite. Le couple et les enfants vivent avec la pension de 800 rands (290 dollars) de son mari. Seul l'aîné des enfants est tiré d'affaires. Il est sapeur-pompier et vit à la caserne de Brixton, non loin de la maison familiale. «Nous, on ne peut plus y arriver, dit-elle sans acrimonie, 128 rands de loyer, 50 rands de gaz et d'électricité: il nous reste 622 rands chaque mois pour vivre à sept.»

Valerie — et 400 de ses voisins — compte désormais sur «Tante» Swanie pour assurer son quotidien. La soixantaine joviale malgré son emphysème, Swanie vit aussi dans une Match Box de brique rouge. Mais depuis treize ans, elle consacre sa vie aux autres. Cinq jours par semaine, elle se met en cuisine à 2 heures du matin et prépare à manger pour tout son «petit monde».

L'après-midi, elle écumé les supermarchés de la région à la recherche de surplus ou de produits en voie de péremption. «Je suis tournée vers l'avenir, dit-elle. Je n'ai pas peur du résultat de ces élections. Mais j'ai fait des provisions de produits secs et de conserves pour les semaines qui vien-

nent, car personne ne sait ce qui va se passer, et mes gens continueront d'avoir faim.» Les couvercles de trois énormes marmites en aluminium se soulèvent en cadence et laissent échapper de grosses bouffées de vapeur. Derrière la maison, Valerie, trois de ses fils et une dizaine d'autres Blancs, jeunes et moins jeunes, attendent en papotant sous un auvent de plastique bleu.

Un premier mouvement se dessine lorsque l'employée noire de Swanie sort plusieurs seaux de plastiques garnis de riz et de boulettes de viande. Des enfants qui traînent dans le jardin voisin rappliquent en courant. Ils connaissent leur mission: porter à manger aux vieux et aux malades du quartier qui ne peuvent pas se déplacer.

Le rituel est établi de longue date. Des malabars en chemisette, short et chaussettes montantes, entrent dans la cuisine, se saisissent des marmites et les transportent de l'autre côté d'une allée de terre qui sépare la maison de Swanie d'une école désaffectée. Une centaine de Blancs attendent patiemment. Dans l'ancien réfectoire, Mornay, louche en main, sert équitablement hommes, femmes et enfants. Une nounou noire sort, deux assiettes de plastique en mains et s'installe sur la pelouse. Deux têtes blondes accourent aussitôt et attendent, bouche ouverte, les cuillerées providentielles.

Dans les faubourgs de Pretoria, à Mountain View, Kleintjie Pereira dirige d'une main de fer Werk en Orleef (travail et survie), une association caritative indépendante qui tient de l'entreprise: elle aide 10 000 familles, presque 45 000 personnes. Werk en Orleef n'a pas de soupe populaire, mais l'association donne, chaque mois, de la nourriture et des vêtements usagés aux familles nécessiteuses. «J'ai commencé en 1985 en aidant 35 familles, raconte Kleintjie, la cinquantaine élégante et dynamique. Je pensais qu'en trois mois le problème de ces gens serait réglé, mais la situation a continué de se dégrader progressivement. En mars 1992, j'avais 5000 familles sur mes listes. J'en ai le double, deux ans plus tard.»

Devant l'école de brique rouge, jadis destinée aux enfants d'une communauté métis, des voitures modestes mais parfaitement entretenues sont alignées en épi. Les hommes attendent au volant. Leurs épouses, à l'intérieur, signent le registre attestant qu'elles ont reçu leurs provisions mensuelles: un sac de 12,5 kg de farine de maïs, deux sacs de pommes de terre, 2 kg de soupe en poudre, 1 kg de sucre, quelques conserves, un savon et un rouleau de papier hygiénique. Elles se précipitent ensuite dans la «boutique» et choisissent, parmi des centaines de robes, pantalons, chemises et chaussures, de quoi habiller leur famille.

## «Nous sommes des gens fiers!»

Hennie a 26 ans, son épouse Martha en a 24. Ils viennent tous les mois depuis deux ans à Werk en Orleef chercher de quoi subsister. Hennie était chef d'équipe dans une mine d'or de l'Orange Free State ou, avec 3000 rands par mois, il gagnait bien sa vie. Mais un beau jour de décembre 1991, comme des milliers d'autres mi-

neurs, blancs et noirs, il est licencié. Les maigres économies du couple fondent en trois mois. Ils abandonnent leur maison et vendent leurs meubles.

Pensant qu'il serait plus facile de trouver du travail à Pretoria, ils montent vers la capitale administrative dans leur vieille Toyota Corolla. «On a vécu dans la voiture pendant des semaines», raconte Martha, les yeux noyés de larmes au souvenir du bébé qu'elle a perdu. En échange de menus travaux, ils vivent maintenant dans un servant's quarter, la chambre de bonne, d'une petite ferme au nord de Pretoria, sans eau ni électricité, cuisinant sur un réchaud à gaz de camping, comme font les ouvriers noirs du fermier blanc.

«Nous, les Afrikaners, nous sommes des gens fiers! On n'a pas l'habitude de demander, ni de laisser voir qu'on est dans le besoin, explique Kleintjie, mais dans la détresse, la fierté s'effrite. Aucun de ceux que vous voyez ici ne peut plus sauver la face». Assise derrière son bureau encombré de papiers, sous la reproduction agrandie d'un chèque de 9977,49 rands, produit d'une quête dans la police, allumant cigarette sur cigarette, Kleintjie Pereira, ancien agent immobilier, ne baisse pas les bras. «Je me bats pour les aider à conserver leur dignité, dit-elle. Ils doivent rester propres et élégants et trouver les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école, sinon, c'est foutu pour des générations!»

Avec réalisme, le capitaine Robbie Mair, de l'Armée du salut, constate que «les moyens manquent» pour prendre en charge cette «nouvelle catégorie sociale», les pauvres blancs. Dans trois centres, à Pretoria, l'Armée du salut donne un toit et trois repas aux plus démunis d'entre eux, pour l'équivalent de 3,50 \$ par jour.

La Fondation pour le développement de la recherche (FRD) estime que 66% des noirs et la moitié de la population sud-africaine toutes communautés confondues vit sous le seuil de la pauvreté. Statistiquement, plus d'un million trois cent mille blancs (sur un total de 5,2 millions) subsistent avec moins de 650 rands par mois. La vision communément répandue à l'étranger d'une Afrique du Sud à deux vitesses avec des riches blancs d'un côté et des pauvres noirs de l'autre est loin de refléter la réalité.

## Une époque révolue

L'époque où le Job Reservation Act, une loi garantissant un emploi aux travailleurs et employés blancs — non sur des critères de compétences mais sur la couleur de leur peau — est révolue. L'arsenal législatif de l'apartheid qui protégeait arbitrairement les blancs a commencé d'être battu en brèche dans les années 80, quand les patrons se sont progressivement tournés vers une main-d'œuvre noire qualifiée et bon marché.

L'arrivée de la majorité noire au pouvoir, après les élections multiraciales de la fin du mois (26 au 28 avril) et la mise en place de l'Afirmative Action prônée par le Congrès national africain (ANC) — une politique sociale visant à intégrer dans le monde du travail les différentes communautés en fonction de leur importance — ne sont pas faites pour apaiser l'inquiétude des blancs pauvres.



ONT L'IMMENSE PLAISIR  
DE VOUS INVITER  
À LA PREMIÈRE D'UN FILM

«★★★★»

FICHES DU CINÉMA

LE VAL  
ABRAHAM

«RAREMENT IL Y A EU  
AUTANT D'AMOUR DANS LES  
IMAGES ET DE SENSUALITÉ  
DANS LES MOTS.»

• LE MONDE

«ON N'EN REVIENT PAS  
DE TANT DE BEAUTÉ,  
DE TANT DE SÉRÉNITÉ...  
UNE PURE MERVEILLE»

• PREMIÈRE

«ON EN SORT AU BORD DE  
LA JUBILATION.»

• LA PRESSE

«UN CHEF-D'ŒUVRE  
DÉFINITIF»

• LIBÉRATION

RÉALISÉ PAR  
MANOEL DE OLIVEIRA

LE JEUDI 5 MAI 1994 À 19 H 00  
AU CINÉMA PARISIEN

Retourner le coupon de participation avant le 27 avril 1994 à  
"Le Val Abraham" A/S Compagnie France Film,  
505 Sherbrooke est, suite 2401, Montréal, Québec H2L 4N3

Nom: \_\_\_\_\_  
âge: \_\_\_\_\_  
adresse: \_\_\_\_\_  
ville: \_\_\_\_\_  
téléphone: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Le tirage aura lieu à midi le mercredi 27 avril 1994. 125 gagnants recevront par la poste un laissez-passer double. La valeur totale des prix est de 2000\$. Cette annonce sera publiée dans Le Devoir du 19 au 23 avril 1994. Fac-similés faits à la main acceptés. Règlements du concours disponibles chez France Film.

## É D I T O R I A L

## Les enfants des autres

Jean-Robert Sansfaçon

Depuis la création des premières garderies populaires, la société québécoise a évolué. De marginales qu'elles étaient comme mode de garde, les garderies ont pris une place déterminante. Mais il n'y a toujours pas de quoi pavoiser, la responsabilité des enfants reste une affaire privée, une affaire de femmes.

**C**ontrairement à la plupart des gouvernements européens, ceux du Canada n'ont jamais jugé prioritaire que l'État s'occupe de l'éducation des enfants d'âge préscolaire. Sauf pendant la guerre, quand on a eu besoin des femmes dans les usines. Aussitôt les armes déposées, les deux seules provinces qui avaient accepté l'argent d'Ottawa pour financer des garderies, l'Ontario et le Québec, ont mis la clé dans la porte de ces garderies.

Il a donc fallu attendre la fin de la Révolution tranquille et le retour volontaire et irréversible des femmes sur le marché du travail, pour assister à la création par de jeunes parents de l'embryon d'un réseau qui compte aujourd'hui 112 000 places réparties dans 900 centres à travers la province.

Toujours dirigés par les parents, la majorité de ces centres de garde sont déficitaires malgré le fait que la presque totalité d'entre eux offrent à leurs employés, dont une forte majorité de femmes, des conditions salariales au moins 50% inférieures à ce qu'on trouve ailleurs dans la société, soit tout juste 11\$ l'heure en moyenne. D'où les grèves perlées entreprises à tour de rôle par les syndiqués de plusieurs des 173 garderies, tous affiliés à la CSN, souvent avec l'appui résigné des parents.

Bien sûr, ces grèves ne vont pas sans inconvénients. D'aucuns auraient souhaité, naïvement, le recours à d'autres moyens de sensibilisation, de ceux dont on sait qu'ils n'auront aucun effet sur les politiciens. Un peu de franchise! Nous n'avons pas affaire à des employés gâtés, couverts d'avantages sociaux, de congés payés et de fonds de pension. À 350\$ ou 400\$ par semaine, ces femmes à qui nous confions la lourde responsabilité de s'occuper intelligemment de nos enfants sont carrément exploitées. Au noir, une femme de ménage gagne plus en moins d'heures pour un travail moins exigeant.

Certaines éducatrices attendent depuis plus de dix ans qu'on améliore un tant soit peu leurs conditions de travail. Ressassée à satiété, la réponse des gouvernements de toutes les couleurs reste la même: «Nous ne sommes pas l'employeur, tout ce que nous pouvons faire, c'est d'aider les parents à qui revient la responsabilité de décider.»

Curieusement, dans l'ensemble du réseau, les seuls éducateurs qui profitent de conditions enviables sont à l'emploi d'une garderie mise sur pied par une grande entreprise ou... une institution gouvernementale, un hôpital, un ministère, une université. La raison est double: une bonne partie des dépenses de ces garderies, comme le loyer et l'entretien, est assumée par l'entreprise ou le gouvernement, ce qui laisse une plus grande latitude pour la masse salariale des employés.

Mais il y a aussi le mode de calcul de la subvention. Plus les revenus annuels de la garderie sont élevés, plus la subvention établie à 30% des revenus sera elle aussi élevée. En somme, plus les parents peuvent payer un tarif quotidien élevé, plus la garderie reçoit d'argent du gouvernement.

Mieux que ça: à ces garderies déjà privilégiées qui profitent de l'aide de l'entreprise qui les abrite, le gouvernement accordera une subvention spéciale de 25% de la valeur des «dons» reçus.

Pendant ce temps, les garderies de quartier aux prises avec des loyers exorbitants, font payer leurs malheurs par leurs employés.

Au total, depuis les six dernières années, la contribution gouvernementale a plus que doublé pour grimper de 93 à 207 millions\$ par année, sans compter les 80 millions consentis à tous les parents par le biais de la déduction fiscale.

Certains diront que c'est déjà beaucoup, ce à quoi il faut répondre que 200 millions\$ représentent certes une somme importante; elle équivaut à un peu plus de la moitié des profits nets de Loto-Québec l'an dernier, ou encore, à ce que les Québécois «investissent» en huit mois au seul Casino de Montréal.

Depuis 20 ans, les femmes ont pris leur place dans la vie économique, mais elles en ont aussi assumé le coût. L'éducation des enfants n'est pourtant pas leur responsabilité exclusive, pas plus qu'elle n'est la responsabilité exclusive des parents. Pourquoi cette vérité n'est-elle admise qu'au moment où les enfants atteignent l'âge d'aller à l'école?

Cette vision rétrograde, révoltante, explique mieux que tous les problèmes budgétaires des gouvernements le peu d'empressement de nos politiciens à venir en aide aux parents, et aux enfants.

Quand le gouvernement nous prévient qu'il annoncera bientôt de nouvelles mesures d'aide aux parents, réjouissons-nous. Tant mieux si on a décidé de bonifier l'aide pour les plus démunis et la déduction fiscale pour les autres, même si ce n'est pas l'idéal en terme d'équité. Tous les parents ont droit au soutien de la société, même s'ils choisissent une autre forme de garde pour leurs enfants que la garderie publique.

Mais l'amélioration de l'aide directe aux parents ne changera rien aux conditions misérables vécues par plusieurs garderies populaires, encore moins à celles des éducatrices spécialisées dont une majorité détient un diplôme d'études collégiales.

En refusant de modifier la méthode de calcul actuelle et d'accroître les subventions directes aux garderies sous prétexte qu'il n'est pas l'employeur, le gouvernement Johnson se cache derrière un mur d'hypocrisie. Ce qu'il souhaite, sans l'avouer, c'est que les garderies augmentent encore leurs tarifs qui s'approchent pourtant déjà des 400\$ par enfant, par mois. Même une déduction fiscale plus généreuse pour les individus n'empêcherait pas l'alourdissement des frais de garde dans le budget des familles, surtout celles de la classe moyenne moins à même de profiter des effets de ce genre de mesure.

De campagne électorale en manifestations populaires, de promesses dorées en réalisations tatillonnes, la garde des enfants d'âge préscolaire demeure le... parent pauvre de notre société. Comme pour le reste du système d'éducation, lui aussi encore mal adapté à la réalité des familles d'aujourd'hui, l'établissement d'un réseau complet, souple, varié de services professionnels de garde est une nécessité absolue.

## L E T T R E S

## Hypocritical correctness

Quiconque ne saurait pas encore que l'aberration est inhérente à la nature humaine n'aurait qu'à lire les récents débats autour de l'éducation publiés récemment dans LE DEVOIR pour se familiariser avec cette vérité déprimante. En effet, que ce soit les inepties de M. Raymond Laliberté proférées sur un ton de petit potentat soixante-huitard, ou les propos lénifiants de M. Paul Martinez sur les brillantes «recherches-actions» ou encore les imprécations de la gauche vertueuse prononcées par son nouveau pâtre M. Jacques Pelletier dans son sermon postmoderne, tout concorde pour dessiller les yeux de ces quelques naïfs qui croient encore que le bon sens a des chances de prendre le dessus en éducation.

Heureusement, il reste le maigre plaisir d'entendre parfois certaines voix capables de sortir de la *hypocritical correctness* en affirmant certaines vérités désagréables. Je pense entre autres à M. Fernand Dumont qui a dénoncé récemment les résultats catastrophiques de notre enseignement de la langue et de l'histoire ou encore aux propos avisés et intelligents du journaliste Normand Baillargeon qui ont bien relevé l'incroyable charabia ministériel utilisé dans la réforme du collégial.

Souhaitons que ces voix continuent à s'élever dans le fatras actuel et qu'elles résistent à la tentation de l'écoeurement, lequel, on le sait, mène droit au cynisme. **Paule Saint-Hilaire Sillery, 31 mars 1994**

## Tête à corriger...

La critique Robert Lévesque, ordinairement désenchanté informé, a écrit que *Tête d'Or* de Claudel (à l'Espace Go) est «pour la première fois mis en scène au Québec» (LE DEVOIR, 1er avril 1994).

Or, *Tête d'Or* a été mis en scène à l'automne 1938 au Collège Saint-Ignace par le père jésuite Guy Courteau et son équipe de théâtre du temps qui comprenait, entre autres noms: Jean Lajeunesse (comédien bien connu, décédé), Raymond David (ancien président de Radio-Canada), Georges-Etienne Boisjoly dans le rôle de Simon Agnel, Hervé Carrier (ancien recteur de l'Université Grégorienne, auteur d'un dictionnaire sur la culture (Fides) et frère de Louis-Georges, metteur en scène célèbre, Charles Lépine et... votre humble signataire.

On excuse, bien sûr, M. Lévesque de ne pas tout savoir.

Mais ne faut-il pas se rappeler, pour lors, que toute éthique communicationnelle exige de se «tourner la langue sept fois dans la bouche avant de parler»?

Qu'est-ce à dire alors de la plume qui reste!

**Jean-René Éthier**  
Outremont, 7 avril 1994

## ... Et les héritiers n'en sauront rien

Bien sûr, cher monsieur, on ne peut pas tout savoir.

Mais j'y pense... en 1938, vous étiez avec le père jésuite en bien dangereuse illégalité, puisque Claudel, mort en 1955, avait interdit tou-

te représentation de sa pièce de son vivant.

N'ayez crainte... je ne suis pas du genre à dénoncer les filous, et les héritiers Claudel n'en sauront rien. Comptez sur moi.

**Robert Lévesque**

## Le secret le mieux gardé

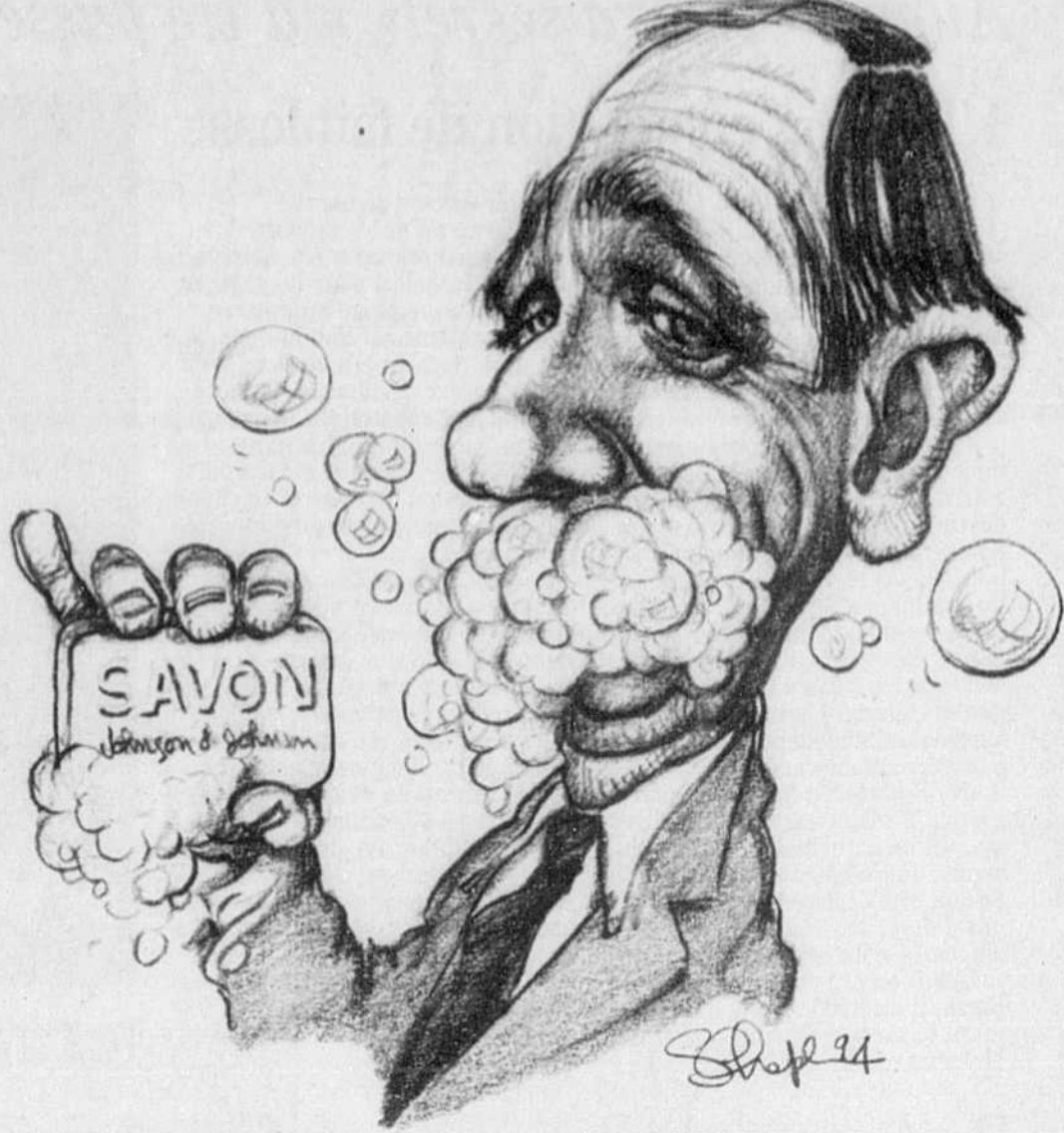
Récemment, le président de la CSN, Gérald Larose, devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, a voulu faire comprendre que «les entreprises privées sont aussi des propriétés collectives».

En effet, les entreprises privées sont la propriété des consommateurs puisque ce sont les consommateurs qui paient les salaires, les matières premières, les coûts d'amortissement, les intérêts sur la dette et les dividendes aux actionnaires, par l'intermédiaire du prix demandé pour les biens.

Pourtant, les consommateurs n'ont pas un mot à dire ni sur la nécessité, ni sur la qualité, ni sur le prix, ni sur la façon de produire et de vendre les biens. Cette façon de faire des entreprises capitalistes a entraîné le gaspillage des ressources, le chômage, la pauvreté et a fait de notre planète une immense poubelle. Il est temps, comme le dit Gérald Larose, de faire «la révolution culturelle des entrepreneurs... de rompre avec le secret de la propriété privée».

**Gilles Grenier**  
Grand-Mère, 4 avril 1994

Johnson &amp; Johnson &amp; Johnson



## O P I N I O N

## Démocratiquement vôtre

**CAMILLE BOLTÉ**  
Université de Sherbrooke

**CLAUDE LABRECQUE**  
Université McGill

**DANIELÉ PION**  
Université du Québec à Montréal

**L**es élections provinciales, véritable combat de chapons, approchent à grands pas. Devons-nous nous réjouir de devoir répéter ce rite, compte tenu de ce qui nous est proposé? Voyons-nous poindre les rayons qui mettront fin à cette grisaille politique qui érousse même les plus idéalistes?

D'un côté, on retrouve les libéraux en fin de mandat, épuisés, avec un nouveau chef qui joue le tout pour le tout, et de l'autre les prétendants au trône, féaux sujets de M. Parizeau, éléments disparates de toutes les classes de la société avec pour seul ciment la cause bénie entre toutes, la souveraineté du Québec.

Les adversaires sont connus mais est-ce que leurs états de service suscitent de part et d'autre l'espoir et l'enthousiasme? Le doute est permis. Le règne des libéraux a été marqué par la neutralité la plus complète tant au niveau social qu'économique. S'accrocher à la barre et éviter les vagues, voilà le mot d'ordre! Cependant, les écueils se font de plus en plus nombreux, et le capitaine Johnson devra accomplir plus d'un tour de magie. Faut-il s'attendre à de vraies mesures de redressement et de planification à long terme? Non! Les élections approchent et ce qui compte, c'est de protéger les intérêts du parti!

Mais au fait, de quels canons redoutables le monarque souverainiste dispose-t-il pour sentir chez son adversaire libéral le souffle de la défaite? S'agit-il d'un plan de relance économique réaliste et responsable qui aurait eu l'heur de susciter des débordements d'espoir auprès d'un électoral devenu sagace par tant de promesses déjà entendues, et que l'oubli a maintes fois digérées? Est-ce que la population, depuis l'élection de M. Bouchard à Ottawa, considère qu'il serait plus que temps de mettre un terme au supplice

quotidien que doit endurer ce pauvre Canada anglais, aux prises avec une opposition officielle aux allégeances douteuses? Est-ce l'équipe du tonnerre qui entoure le chef, pour ne nommer que les Laurin, Lazure, Harel et cie, auprès desquels un Campeau fait figure de minorité tolérée, qui sera de nature à inspirer l'espoir d'un renouveau politique? Une fois au pouvoir, M. Parizeau devra mener de front deux dossiers des plus coriaces: ■ préparer la souveraineté et rassurer les Québécois quant à ses conséquences à court terme et à long terme ■ faire face aux problèmes sociaux et économiques quotidiens jusqu'au référendum promis deux ans après les prochaines élections. Il serait amusant de voir M. Parizeau promettre la lune, sous condition de faire abstraction des quelques difficultés de gestion jusqu'alors rencontrées!

Voilà pour les forces en présence. Ce n'est guère réjouissant, il faut l'avouer. Les alternatives? Jean Allaire et ses troupiers sont à concocter un programme et un parti orientés sur le manifeste d'Action Québec sorti en décembre dernier. Certes, il faut saluer cette initiative comme le signe qu'un changement réel et profond est urgent. Ce nouveau parti, l'Action démocratique du Québec, est porteur d'idées de réformes prudentes, puisées auprès de nombreux groupes consultés, qui ont dû être conciliées. Désir de représentation du changement populaire, il y a parfois des risques insoupçonnés à vouloir être plus catholique que le pape!

Les allairistes s'apprennent à proposer, comme panacée, une chambre des régions, nouveau palier de gouvernement provincial (pouvant même remplacer l'actuelle Assemblée nationale), ainsi que le vote libre des députés, signe du désir de rapprocher le député de la base du parti (c'est-à-dire les membres et la population).

Les dangers qui guettent ces pieuses intentions sont, hélas, nombreux! Que penser de l'adoption par le parti d'un programme un tant soit peu austère? Une fois élu, le député a d'un côté le programme du parti, des circonstances économiques qui appellent des choix difficiles, et de l'autre, l'électeur du comté qui veut savoir si

son député va voter selon les intérêts locaux, qui ne vont pas nécessairement de pair avec ceux du Québec (lobbyistes, préparez-vous!). Le même raisonnement s'applique pour une chambre régionale. Celle-ci viserait à mieux représenter les intérêts des régions.

Et pourtant, plusieurs politiques, par exemple fiscales, doivent être harmonisées au détriment des intérêts régionaux. Un gouvernement central, à Québec, est tout aussi efficace pour adopter des politiques globales pour la province, tout en déléguant certaines responsabilités administratives vers les régions comme en matière de soins de santé (mais pas toutes!).

Quant à l'influence idéologique des réformistes de M. Manning, derrière cet apôtre de la libre pensée, se cache un chef à la poigne de fer qui ne tolère pas la moindre incartade (on n'a qu'à songer aux démissions forcées de certains candidats réformistes, lors des dernières élections).

Le Québec vivra dans les années qui viennent des turbulences économiques et sociales qui vont aller en se multipliant. Le Québec a donc besoin, avant tout, d'un gouvernement qui aura bien anticipé ces problèmes, qui sera responsable, et qui ne cherchera pas à plaire à tous, tout en demeurant dans l'inaction. Un nouveau parti est certes une initiative intéressante, mais il devra être cohérent, proposer des réformes précises et crédibles. Le tout, en espérant que les deux autres antagonistes comprendront l'urgence de réformes majeures.

Dans l'hypothèse où la population décide d'imposer une nouvelle mue à la démocratie, les péquistes risquent un réveil douloureux, après les élections, lorsqu'ils constateront le nombre sans cesse croissant d'écueils économiques qui les attendent.

Quant à l'équipe Johnson, il faudra qu'elle fasse mieux que promettre 400 000 emplois dans un hypothétique prochain mandat. Ah! le court terme! Comme le dit si bien M. Bourbeau, le déficit avoisinant les 5 milliards est tolérable une semaine, intolérable la semaine suivante, au gré du vent. Les libéraux devront faire mieux, sinon un *post mortem* amer les guette aussi.

## À P R O P O S

## ... d'éthique à la SAQ

Conscient de ses responsabilités sociales, la Société des alcools du Québec a innové en adoptant une politique commerciale face aux jeunes et aux personnes en état d'ivresse. Par cette politique, la Société des alcools du Québec s'engage à refuser la vente de produits alcooliques aux jeunes âgés de moins de 18 ans et à toute personne qui semble être en état d'ébriété. À titre de support promotionnel face à cette nouvelle politique, une

campagne d'information auprès du personnel du réseau des succursales ainsi qu'auprès de la clientèle sera développée durant la prochaine année financière. Cet engagement social s'inscrit dans la philosophie de l'entreprise qui vise à protéger la qualité de vie des consommateurs tout en prônant une consommation réfléchie d'alcool. **Rapport annuel 1992-93, Société des alcools du Québec.**

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, LUCIE LACAVA

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Sénateur Hébert, où êtes-vous?

Des chômeurs s'interrogent

JEAN SANSREGRET  
Mouvement Action-Chômage de Montréal

**S**énateur Hébert, où êtes-vous? C'est un cri du cœur que j'entends tous les jours depuis l'annonce de la réforme de la Loi de l'assurance-chômage qui est entrée en vigueur le 3 avril dernier.

Beaucoup de chômeurs se souviennent de vos allocutions au Sénat lors du dépôt du projet de loi C-21. Vous disiez alors qu'il n'arrivait pas souvent que le Sénat insiste sur ses amendements à un projet de loi, mais il n'était pas arrivé souvent que le Sénat ait reçu un projet de loi aussi abominable. Comment qualifiez-vous le projet de loi actuel? Au moment de C-21 (réforme de la Loi de l'assurance-chômage de 1990), vous vous insurgiez devant ce projet de loi en disant que ce n'était pas une réforme, mais bien une entreprise de démolition. Vous disiez que cette législation était rétrograde, mauvaise et qu'elle visait à faire souffrir les plus démunis. Pour toutes ces raisons, vous aviez décidé avec vos collègues de vous opposer et de faire une vraie bataille aux conservateurs dirigés par le premier ministre Brian Mulroney. Votre opposition a retardé d'une année la mise en vigueur d'une loi, et vous exprimez à cette époque que votre opposition était «l'écho de millions de travailleurs et de leurs familles».

Aujourd'hui, on semble vous avoir caché dans une remise. Où êtes-vous? Savez-vous que votre gouvernement en passe une autre aux personnes sans emploi? Non seulement votre gouvernement n'a pas retiré aucune des mesures disgracieuses de C-21 ou de C-113, mais il impose en plus de nouvelles normes d'admissibilité qui augmentent le nombre de semaines nécessaires pour accéder au régime en plus de diminuer de façon significative la durée des prestations. Sénateur Hébert, où êtes-vous?

Votre silence m'inquiète, jamais je n'aurais cru qu'un jour je serais d'accord avec Brian Mulroney quand il disait que l'obstruction que vous faisiez dans l'adoption du projet loi C-21 était purement partisane. Au moment où le gouvernement s'apprêtait à se retirer de la caisse de l'assurance-chômage, vous disiez que dans un pays civilisé un gouvernement ne peut se retirer d'un tel programme. Je n'ose croire que M. Mulroney avait raison. Sénateur Hébert, où êtes-vous?

Si la cause des plus démunis vous tient à cœur, qu'attendez-vous pour manifester votre désaccord? Vous avez fait la une plus qu'une fois avec des analyses et des réactions très pertinentes lors de la saga de C-21; vous disiez à l'époque que si le Sénat devait être aboli, vous seriez content que ce soit à l'occasion de cette bataille. Votre silence m'inquiète.

Frère Jacques, Frère Jacques...

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (enrôlement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Laurent Soumis, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Pré-court (pages éditoriales); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (titres), Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Rachel Duclos (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction).  
**La Documentation:** Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Serge Lapointe (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa).  
**LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (directrice), Jacqueline Avril, Lise Bourgaud, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Christiane Legault, Monique Verreault (publicitaires); Micheline Turgeon, Olivier Zaida (commis); Michèle Bouchard (secrétaire).  
**L'ADMINISTRATION** Henry Riedl (contrôleur), Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Puroy, Jean-Guy Lacas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration).  
**LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise La-chapelle, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements).  
**LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Guy-Renaud Kirouac (directeur).  
**LA PRODUCTION** Marie-France Turgeon (directrice de la production), Sylvain Darcy (directeur de l'information), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. Les annonces classées et avis publics: Yves Williams (superviseur), Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.  
**LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Pierre Bourgeois (président).  
**LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).



PHOTO ARCHIVES

## Burundi-Rwanda, même combat

L'un n'a pas eu la même couverture médiatique que l'autre, mais l'horreur n'y était pas moins grande

M. GAHUNGU  
P. NTIRAMPEBAÉtudiants burundais au doctorat  
Université de Montréal

**L'**émotion est grande quand on voit les images sur les événements du Rwanda dont nous font écho les médias. Et l'on se demande comment un être humain peut en arriver là. Et au nom de quels intérêts? Les Hutus et les Tutsis du Rwanda, comme d'ailleurs ceux du Burundi, sont-ils condamnés à s'entre-tuer? Le problème est-il politique, économique ou ethnique?

D'abord, une confusion à lever entre le Rwanda et le Burundi: ils sont peuplés des mêmes ethnies (Hutus, Tutsis et Twas).

Les victimes des massacres ethniques diffèrent cependant dans les deux pays où les Hutus représentent plus de 85% de la population totale. Si la minorité tutsie (5% de la population) a été victime au Rwanda, c'est la majorité hutue (85% de la population) au Burundi qui a cycloiquement été éliminée (1965, 1972, 1988, 1993, etc.). Le lecteur ne comprend peut-être pas comment une majorité peut se laisser massacrer cycloiquement par une minorité!

Mais il faut savoir que, jusqu'à ce jour, l'armée burundaise est constituée à 99% de Tutsis. Il faut savoir aussi que la minorité tutsie a dirigé le Burundi depuis l'indépendance (1962) jusqu'en juin 1993, date à laquelle par des élections démocratiques qualifiées d'exemplaires en Afrique, un Hutu, Melchior Ndadaye, a été porté au pouvoir. Il a été rapidement assassiné, cinq mois après son élection par des éléments de l'armée, avec la complicité silencieuse de la garde présidentielle et de tous les autres militaires.

Pendant ces 30 ans d'indépendance, le Burundi a vécu des dictatures militaires avec tous les abus imaginables: assassinats, torture, emprisonnements arbitraires et sélectifs, discrimination, tueries sélectives, etc. Un rapport liminaire d'une commission internationale d'enquête sur les droits de l'homme qui a séjourné au Burundi en janvier-février 1994 précise que pour la première fois dans l'histoire du Burundi les victimes se retrouvent dans les deux ethnies, qu'elles sont estimées provisoirement entre 25 000 et 50 000 morts, en majorité des Hutus.

Cette nième réédition des massacres au Burundi est le fait de l'armée qui, après avoir assassiné le président de la république et certains de ses proches collaborateurs, proclamé un état d'urgence accordant les pleins pouvoirs aux chefs de camps militaires et brigades, a envahi l'intérieur du pays.

Les Hutus, pressant leur mort prochaine dès l'arrivée des militaires, comme c'est de règle au Burundi en pareils troubles (1988, 1972, etc.) et apprenant peu à peu l'assassinat du président s'en prennent, à l'armée blanche, aux parents et amis des tueurs militaires.

Cela entraîne une réplique des civils tutsis, eux aussi équipés des mêmes armes blanches et appuyés par l'armée arrivée en force au nom du «rétablissement de l'ordre». Il y a donc eu des tueries aveugles et sélectives dans les deux ethnies.

En ce qui concerne le Rwanda, de nombreux interviewés dans des médias canadiens avancent que le problème remonte à 1959. Il est important de noter que contrairement au Burundi, le Rwanda n'a pas connu de massacres à grande échelle de 1959 à

avril 1994. Les abus politiques y ont été pareils à ceux observables dans toutes les dictatures du tiers monde, avec la bénédiction des grandes puissances. Même la guerre déclenchée par le FPR (Front patriotique rwandais) en 1990 n'avait pas conduit à des massacres interethniques dans le pays. Cependant, cette violence est d'une telle ampleur qu'il nous semble simpliste de conclure à une origine récente du problème.

Nombreux sont ceux qui se demandent comment Hutus et Tutsis se reconnaissent. D'abord par des traits physiques, là où ils sont prononcés. Ensuite, par le bien-être matériel qu'ils manifestent. Au Burundi, par exemple, ceux qui possèdent voitures et belles maisons sont généralement des Tutsis. Par l'existence d'un ou des militaires dans la famille. Par la compagnie: dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es. Le pays étant très petit, les gens se reconnaissent relativement bien. Et dans le doute, on ne s'abstient pas: on regretterait d'avoir épargné l'ennemi.

Pendant la période précoloniale, la société burundaise est une société hiérarchisée sur une base économique. La vache est le signe extérieur de richesse dans le Burundi traditionnel. Le royaume du Burundi est dirigé par un roi issu du clan des baganwa (les nobles). Le roi spolie terres et vaches et les redistribue. Il a droit de vie et de mort sur ses sujets. Une dictature de droit divin! Viennent ensuite les Tutsis qui, de tradition pastorale, possèdent des vaches et des terres.

Au troisième rang viennent les Hutus, qui de tradition agricole vivent de l'agriculture. Au dernier rang viennent les Twas qui, n'ayant ni vaches ni terres, vivent de la chasse, de la pêche et de la cueillette.

Malgré une relative harmonie sociale entre les composantes de la société traditionnelle burundaise, celle-ci est marquée par des relations d'exploitation entre les demandeurs de vaches (Hutus et Tutsis pauvres) et les possesseurs de vaches (le roi et son clan, les Tutsis, et les Hutus riches). Les anthropologues parleront de clientélisme pastoral et même terrien.

La colonisation belge renforcera cette hiérarchisation en donnant aux Tutsis le pouvoir politique (qu'ils n'avaient pas à la monarchie), en promouvant leur accès à l'éducation et aux affaires au détriment de la majorité hutue selon la politique du *divide et impera*.

À l'indépendance, ce sont les groupes minoritaires tutsis qui dominent politiquement et économiquement au Rwanda et au Burundi. Au Burundi, l'armée fut progressivement épurée de ses éléments hutus qui furent assassinés, accusés de complot et de tentative de putsch en 1965 et 1969. De nombreux intellectuels hutus furent également tués. À partir de ce moment, l'armée servit de socle au pouvoir de la minorité tutsie qui écrasa chaque fois dans le sang toute revendication hutue: entre 100 000 et 300 000 morts en 1972, au moins 5000 morts en 1988, autour de 3000 morts en 1991 et entre 25 000 et 50 000 morts depuis octobre 1993.

Ainsi, chaque famille hutue a perdu au moins un des siens pendant ces événements et a appris à se méfier de l'armée faite de pouvoir l'attaquer.

La machette, qui fait tant parler d'elle, est un instrument agricole en temps de paix, disponible aussi bien chez le Hutu que chez le Tutsi. Incapables de s'attaquer aux militaires tutsis par manque d'armes à feu, les Hutus s'attaquent aux parents et amis tutsis des militaires.

## La situation actuelle

La crise burundaise n'est pas terminée. La démocratie est toujours chancelante. Ceux qui ont soutenu la dictature militaire tutsie du Burundi de ces 30 dernières années par le financement et l'approvisionnement en armes, n'ont pas changé d'attitude.

Et les données qui ont généré et génèrent toujours la violence politico-ethnique sont toujours là. La menace de l'armée pèse de tout son poids sur la vie politique et sur la vie des Hutus. Le parti au pouvoir au Burundi (le FRODEBU) a été forcé d'accepter au gouvernement des opposants, organisateurs des journées «ville morte» qui ont fait des centaines de morts hutus ces derniers mois dans la capitale Bujumbura. Une humiliation pour les vainqueurs des élections de juin 1993.

Rien d'étonnant à ce que les événements du Burundi aient influé sur le processus démocratique au Rwanda.

Quel Hutu du Rwanda souhaiterait vivre dans les conditions toujours précaires du Hutu du Burundi? Pour de nombreux Hutus du Rwanda, le choix est: *To be or not to be*. Seule la survie individuelle et collective, dans son sens le plus élémentaire, peut expliquer sans les excuser les horreurs du Rwanda.

Aujourd'hui, on observe une tendance à affirmer que le problème du Burundi et du Rwanda est un problème politique et non ethnique. Cela n'aurait-il pas pour but de gommer la question de minorités qui veulent imposer leur loi à des majorités?

Les minorités apparaissent alors comme des démocrates qui luttent contre des systèmes qui bafoueraient les libertés fondamentales! À notre avis, le problème est à la fois ethnique, politique et économique.

Les événements du Burundi n'ont pas eu la même couverture médiatique que ceux du Rwanda. L'horreur n'y était pas moins grande, comme en témoignent les chiffres et les images.

Peut-on expliquer le silence parce que les morts étaient des Hutus majoritaires qui venaient d'accéder au pouvoir et n'avaient pas eu le temps de se tisser des liens avec les médias et les milieux politico-financiers étrangers? Parce qu'ils étaient tués par des armes à feu et non par des machettes?

Parce que ce petit pays n'avait pas de nombreux Européens et Américains sur son sol?

## Les tensions

Il y a un peu de tout cela. Mais cela a peut-être créé un précédent pour le Rwanda.

La garde présidentielle rwandaise a peut-être considéré la non-ingérence de la communauté internationale dans les massacres du Burundi comme une légitimation de la loi du plus fort, même quand ce dernier vient de perdre un scrutin. Après tout, l'armée tutsie du Burundi n'a-t-elle pas éliminé impunément les Hutus depuis 30 ans, à la moindre velléité de revendication?

Au lieu d'aider à déraciner les dictatures, la communauté internationale s'est contentée d'accueillir et d'aider les rescapés chanceux. Ne faut-il pas aujourd'hui envisager un réel droit d'ingérence qui tienne en compte les tendances hégémonistes des grandes puissances? Ne faudrait-il pas aider les majorités à assoir des démocraties viables, dans lesquelles les droits des minorités sont garantis et protégés?

Laisser le libre jeu à la rébellion des minorités ne ferait qu'accroître les tensions entre les groupes ethniques et idéologiques en présence.

## Le drame d'un peuple

Appel au secours des Rwandais

ROBERT HAZEL  
Amitiés  
Canada-Rwanda

**L**e peuple rwandais vit un drame indescriptible! Tous nos médias en parlent.

Plus de 150 Canadiens viennent d'être évacués du pays grâce à l'intervention de militaires français et belges.

Une poignée de religieux et de religieuses de chez nous ont décidé de rester par solidarité pour le peuple rwandais.

Nous ne pouvons que rendre hommage à leur admirable courage.

Mais allons-nous abandonner ces braves et, avec eux, le peuple qu'ils aiment, un peuple dont les souffrances dépassent l'imagination?

On peut regretter les morts, qui se comptent par dizaines de milliers.

Mais il y a les blessés, les enfants orphelins qui sont vivants et qui sont légion.

## Au gouvernement fédéral

L'aide canadienne au Rwanda et nos relations officielles avec le peuple rwandais sont vieilles de 30 ans.

Va-t-on abandonner ce peuple maintenant?

De toute urgence, le gouvernement canadien doit:

■ se préparer à envoyer une aide d'urgence massive dès que cela sera possible;

■ faire jouer sa diplomatie en lien par exemple avec la Suisse, un pays aussi bien perçu que le Canada par les Rwandais, pour que la protection des civils à Kigali et dans l'ensemble du pays soit assurée le plus pleinement et le plus rapidement possible en établissant, par exemple, des périmètres inviolables de sécurité;

■ simplifier les procédures d'immigration, d'accueil de réfugiés et d'adoption, entre autres pour que les familles d'ici qui ont des parents au Rwanda puissent faire venir des membres de leurs familles ou adopter des orphelins;

■ prêter ses bons offices au peuple rwandais en vue de la restauration de l'ordre et de la paix dans les meilleurs délais.

## Aux organisations non gouvernementales

De toute urgence, les organisations non gouvernementales qui sont déjà engagées au Rwanda et d'autres qui ne le sont pas encore doivent mobiliser leurs ressources et leurs expertises particulières pour, entre autres:

■ rassembler des fonds;

■ se préparer à envoyer des secours d'urgence;

■ organiser un programme de par-rainage d'orphelins;

■ protéger les civils;

■ faciliter l'accueil de réfugiés.

## À la population

Il faudra vite du matériel pour héberger les victimes des derniers événements.

Pour panser leurs plaies, pour les aider à vivre avec les infirmités causées par les coups reçus, pour distribuer les rations d'aide alimentaire.

Il faudra des gens pour administrer ces soins et pour offrir un peu de réconfort.

Il faudra aussi des gens pour parrainer les centaines de jeunes orphelins qui n'ont plus ni mère, ni père, ni parenté, et aussi pour accueillir des réfugiés.

## Une cause non sans espoir

Des organismes à but non lucratif québécois d'aide tels que Oxfam-Québec, PRODEVA-Aviens Sans Frontières et le CECI vont bientôt proposer au public des actions en faveur du Rwanda. Néanmoins, pour des dons en argent, on peut d'ores et déjà communiquer avec:

■ Oxfam-Québec: 514-937-1614;

■ PRODEVA-Aviens Sans Frontières: 514-444-1236;

■ CECI: 514-875-9911.

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## PERSPECTIVES

## Tartuffe en garderie

Ce matin, au Québec comme ailleurs en Amérique, des milliers d'éducatrices en garderie sans but lucratif débrayent pour réclamer le relèvement de leur rémunération, inférieure de loin à celle des gardiennes de zoo. Daniel Johnson les presse de renoncer à des moyens de pression qu'il juge incompatibles avec «leur vocation». Même si elle subventionne déjà en partie la prévoyance collective, la ministre Violetta Trépanier affirme qu'une subvention au salaire constituerait une intrusion dans les affaires d'organismes réputés «autonomes». Au-delà du discours officiel, le cabinet libéral s'adonne en sous-main à la désyndicalisation et au nivellement par le bas des conditions de travail d'une main-d'œuvre essentiellement féminine.

Laurent Soumis

Les parents votent; les garderies, pas! Voilà l'axiome sur lequel repose la très libérale *Politique des services de garde à l'enfance*, cuivée 1989, par laquelle l'Office du même nom «soutient» officiellement les parents au nom «d'une meilleure cohérence des valeurs entre la famille et le milieu de garde».

Le paravent parental comporte plus d'une commodité. Sous le couvert «de la santé, de la sécurité et du bien-être des enfants», les technocrates de la rue Sherbrooke peuvent dès lors, sous la houlette de leur présidente Nicole Marcotte, pondre à l'infini normes et règlements dont vivent toutes les bureaucraties.

Selon une récente recherche universitaire menée par Claudette Pitre-Robin, maintenant porte-parole de Concertation et de ses 400 garderies, l'Office s'est ainsi progressivement transformé sous les libéraux en une «régie gouvernementale» plus encline à policer qu'à promouvoir le développement.

L'obsession de la ministre pour l'autonomie, qui rivalise en ardeur avec sa sensibilité aux lobbies privés, a aussi un indéniable avantage: celui de faire porter l'odieux aux parents d'imposer, faute de ressources suffisantes, d'austères conditions aux employées.

D'où l'idée, réservée, d'un budget qui accorde aux familles de nouvelles déductions fiscales qui se métamorphosent miraculeusement, prétend-on, en hausses salariales pour les éducatrices.

Pour reprendre un vocabulaire cher à Mme Trépanier, «l'algorithme de calcul» reste à tester, tant l'équation est peu probante.

Le milieu croirait davantage à la compassion de la ministre et de son chef s'ils avouaient candidement ne pas avoir les moyens de leur politique. Or Québec use subtilement de ses ressources pour pratiquer le contraire de son credo. Parmi d'autres, deux exemples suffisent à s'en convaincre.

Dans des «outils de travail» qu'ils distribuent, conseillers en ressources humaines et agents de liaison de l'Office tentent actuellement de persuader «la clientèle» de transformer les coordonnatrices de garderie en gérantes de service.

Les documents, imprimés à même les fonds publics, passent en revue les multiples désagréments de la gestion participative, de l'autogestion et de la cogestion, mais soulignent à grands traits les vertus incommensurables du modèle hiérarchique.

Avec un plan d'action clés en main, les fonctionnaires de l'Office invitent les parents à se déclarer par écrit «motivés et plus habiles» à imposer un contrat individuel de travail à leur coordonnatrice devenue candidate, malgré elle, à sa propre exclusion syndicale.

Récemment — et c'est une première — des citoyens ont dû recourir à la Commission d'accès à l'information pour démasquer ce que concoctait l'Office dans le dossier de leur garderie, à l'insu de la majorité des administrateurs, avec la complicité de quelques parents.

Ainsi a-t-on découvert que l'Office prodiguait ses conseils pour promouvoir la désyndicalisation et procédait à l'analyse de conventions collectives dans le but avoué d'accroître le droit de grégerie, de resserrer la gestion des ressources et de diminuer les coûts d'exploitation.

Les documents montrent que l'Office insiste pour que ne subsiste «aucun document écrit» sur ces pratiques, pour tair l'identité réelle de leurs auteurs et pour véhiculer une version commune si l'affaire vient à s'éventer.

On est bien loin ici de la non-ingérence dans laquelle se drape la ministre.

Selon le Regroupement régional des garderies, ce genre d'intervention se multiplie depuis la récente réorganisation du «service à la clientèle».

Ultime rempart contre les excès de *Big Brother*, le Protecteur du citoyen et de ses droits devrait enquêter sur cet office dénaturé qui s'écarte peu à peu de sa mission originelle d'aider au développement des garderies communautaires, telle que la lui a confiée le législateur.

Est-ce vraiment un pur hasard si les garderies syndiquées, par définition plus militantes, sont aujourd'hui les premières attaquées?

A terme, le gouvernement met en péril l'union sacrée des parents bénévoles et des éducatrices dévouées qui ont assuré il y a plus de 20 ans — et bien avant que l'État s'en mêle — la naissance des premières garderies. C'est encore de cette fragile alchimie dont dépend la survivance de services de garde de qualité et diversifiés qui évoluent en harmonie avec leur milieu.

En vue du rendez-vous électoral, le premier ministre serait bien avisé d'y méditer. Peu s'en faut pour que les éducatrices d'aujourd'hui lui résistent la même médecine que celle qu'ont servie les infirmières à son prédécesseur il y a tout juste cinq ans.

MANNING *Le bilinguisme: une «marotte d'Ottawa»*

SUITE DE LA PAGE 1

Hier, les flèches dirigées vers M. Manning sont venues de toutes parts. Le député libéral franco-ontarien Eugène Bellemare s'est fait le plus virulent, accusant le chef réformiste de vouloir se livrer à un exercice de «nettoyage ethnique» qu'on pourrait qualifier, dans ce cas-ci, de purification linguistique.

Le commissaire aux droits de la personne et ancien commissaire aux langues officielles, Max Yalden, a pour sa part reproché au Reform d'avoir «une recette pour le séparatisme»: dans mon esprit, M. Manning est aussi séparatiste que Lucien Bouchard.

À la période des questions en Chambre, la vice-première ministre Sheila Copps a rappelé à son vis-à-vis, qui voulait connaître la stratégie libérale pour convaincre les Québécois de rejeter la souveraineté, que «sa déplorable ignorance de la situation au Québec se reflète dans la motion déposée hier (mardi), qui aurait eu pour effet de diviser Montréal en parties est et ouest».

Même le chef conservateur Jean Charest s'est joint au concert, arguant que «les actions du Reform en disent long sur le fait que, de toute évidence, il ne formera jamais un parti national».

Mais Preston Manning veut construire un authentique parti pancanadien, et c'est l'un des motifs qui le feront s'arrêter à Montréal, où il donnera aujourd'hui des entrevues à certains médias — tous de langue française bien qu'il ne s'exprime qu'en anglais — et aura «quelques rencontres privées avec des membres du parti» qui ne sont, au Québec, que quelques dizaines tout au plus.

Il s'agira de sa première visite en sol québécois depuis les dernières élections fédérales. Son objectif: «mieux connaître les Québécois et les renseigner sur les idées que nous défendons».

Le chef réformiste a d'ailleurs paru un peu surpris, hier, de l'insistance des journalistes, qui voulaient le voir étayer sa position linguistique, et des commentaires voulant que l'a-propos de sa visite — deux jours après avoir soulevé la délicate question en Chambre et avoir vu sa plate-forme répudiée par tous les députés fédéraux du Québec — soit douteux.

L'appui au bilinguisme officiel est «une marotte d'Ottawa», a-t-il dit, affirmant que 61% des Québécois considèrent que la stratégie fédérale dans le domaine a échoué, et que la même proportion d'insatisfaits a été enregistrée dans les Prairies. Bref, il ne fait que refléter l'opinion d'une majorité de citoyens.

«Tous les sondages qui ont été effectués sur la Loi des langues officielles et les programmes fédéraux démontrent qu'il y a une énorme opposition à cette loi au Québec même. Nous ne pensons pas qu'il soit plus délicat de parler d'alternatives à la législation linguistique au Québec que dans d'autres provinces.»

«Nous prônons des compétences provinciales élargies en matière de développement culturel et linguistique, et plusieurs Québécois sont d'accord avec cette idée», a assuré M. Manning.

La thèse réformiste soutient que les minorités linguistiques seraient aussi bien protégées si Ottawa ne jouait que le rôle d'arbitre avec le pouvoir constitutionnel de désavouer une loi provinciale discriminatoire. M. Man-

ning veut pour preuve de l'échec du système actuel le fait que, par exemple, «l'engagement du gouvernement fédéral envers le bilinguisme n'a pas réussi à protéger les droits des anglophones du Québec».

Appelé à commenter cette affaire, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard s'est dit «très content» de la visite de M. Manning, auquel il a souhaité la bienvenue au Québec. Mais les politesses d'usage ont rapidement fait place à une attaque en règle des positions réformistes en matière linguistique, qualifiées de «folkloriques, irresponsables et tout à fait étrangères à la notion même de ce que sont le Canada et le Québec».

Selon M. Bouchard, M. Manning «ne comprend pas le Québec, manifestement, et il ne comprend même pas le Canada».

«Il pense que les Québécois veulent se renfermer, uniquement des francophones à vivre tout seuls entre francophones, et ignorer l'existence, en particulier au Canada anglais mais aussi aux États-Unis, d'une grande majorité d'anglophones.»

«Il n'a pas compris les Québécois s'il pense que les francophones voudraient exclure l'anglais de leur vie collective: il n'en est pas question. Il faut reconnaître que cela fait partie intégrante de la vie québécoise, que c'est dans l'histoire du Québec, dans le passé et que ce le sera dans le futur, et qu'il faut trouver des façons de vivre cela d'une manière civilisée et démocratique.»

Le chef du Bloc a accusé son homologue de croire que «les Québécois sont des extrémistes qui voudraient supprimer ceux des leurs qui ne sont pas francophones. Si c'est le cas, il se trompe.»

BOURASSA *Vérifications*

SUITE DE LA PAGE 1

nant que M. Bourassa parle du livre de Lisée comme étant du «bavardage», du «oui-dire», avec un «gros titre» qu'il (M. Bourassa) associe à une simple opération de mise en marché: «Si le livre n'avait pas ce titre-là... il y a juste des étudiants en science politique qui auraient payé 30 piastres pour l'avoir. C'est clair qu'il a un intérêt commercial. Il (Lisée) veut faire des sous, c'est compréhensible. Il veut se donner une crédibilité, mais il nous donne des centaines de pages de bavardage», souligne une de nos sources en rapportant les propos de l'ex-premier ministre.

M. Bourassa utilise les termes «oui-dire» et «bavardage» pour décrire, surtout, le chapitre touchant ses anciens collègues, les premiers ministres des autres provinces en poste avant et après l'échec de Meech. C'est la partie qui l'intéresse le plus.

Il note d'abord le peu de différence entre certains propos qu'il a tenus publiquement à l'époque et ce que disent plusieurs premiers ministres dans le livre de Jean-François Lisée: «Il (M. Bourassa) a toujours dit depuis 20 ou 30 ans que le Québec était un État français et qu'il avait besoin du marché commun canadien. Il n'a jamais fait de cachette avec ça. Son premier choix, c'était le Canada. Il l'a dit combien de fois! Et lui-même (Lisée) le cite.» Toujours en rapportant les propos de M. Bourassa, un de nos interlocuteurs poursuit: «Comme individu, je

(Bourassa) pouvais dire oui (à la souveraineté), mais comme chef de gouvernement je devais tenir compte des implications. Je devais tenir compte du climat d'investissement et de nos partenaires canadiens dont on aurait toujours besoin. Ces premiers ministres voisins, nous en aurons toujours besoin, il fallait en tenir compte. Ce sont des partenaires. M. Bourassa n'était pas pour faire exprès de les provoquer. Nous marchions à plusieurs niveaux, tout le monde comprend ça.»

M. Bourassa insisterait aussi sur l'absence de précision quant au contexte dans lequel ont été faites les entrevues: «C'est facile de leur (les premiers ministres) faire dire: «Êtes-vous crypto-séparatiste?». M. Bourassa ne voyait pas comment il pouvait aller leur dire qu'il était séparatiste quand publiquement il disait que son premier choix c'était le Canada. Où est la nouvelle? Où est la tricherie?»

Mais la citation qui embête le plus Robert Bourassa est celle du premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, qui affirme dans le livre de Lisée «que nous (du Canada anglais) étions en présence d'un mécanisme dans lequel nous ne pouvions pas perdre.» Ce qui signifie clairement que Robert Bourassa avait lui-même rompu le rapport de force avec le Canada anglais à la suite de la mort de Meech.

M. Bourassa n'a pas perdu ses habitudes sur l'utilisation du téléphone. Il a fait, depuis quelques jours, des vérifications, notamment auprès du bureau du premier ministre Rae pour «avoir des détails». Mais de toute façon

«Bob Rae ne pouvait pas dire qu'il ne pouvait pas perdre, il se plaint toutes les semaines qu'Ottawa favorise le Québec en raison de l'instabilité politique au Québec. Il ne peut pas dire qu'il ne pouvait pas perdre. De toute façon il a démenti ce matin (hier dans *Le Globe and Mail*). Et même s'il l'a dit, on ne sait pas dans quel contexte. Et même si Bob Rae a dit ça il y a un an, depuis deux mois il dit le contraire.»

Dans le livre de Jean-François Lisée, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, compare Robert Bourassa au cardinal de Richelieu pour souligner l'habileté politique de l'ancien premier ministre du Québec: «C'est incroyable. Il le compare au cardinal de Richelieu. On n'a jamais accusé le cardinal de Richelieu de travailler contre la France. C'est invraisemblable.»

Sur ses relations avec les nationalistes du Parti libéral, l'ancien premier ministre a également déclaré à des proches qu'il avait «discuté pendant des heures et des heures», au cours desquelles il a donné toute une série d'arguments sur l'aspect économique, la désintégration, les coûts, les aspects budgétaires, les réactions des pays étrangers. Etc. M. Bourassa reproche à Lisée d'insister sur certains aspects.

Robert Bourassa n'a pas complété la lecture du livre de Jean-François Lisée. La réplique «structurée» viendra, nous a-t-on dit, d'ici quelques jours et elle sera, on s'en doute, cinglante. La forme de la riposte n'est pas encore déterminée. Ça pourrait être un long, très long communiqué.

JUSTICE *Preuve confidentielle*

SUITE DE LA PAGE 1

plus lieu à une condamnation publique, c'est-à-dire accessible aux greffes des Palais, comme par le passé.

Cette règle vaut pour les individus.

Dans le cas des compagnies, on ne peut plus connaître l'existence et la nature des accusations portées en vertu de dispositions pénales. Le public et les journalistes ne sauront pas si elle plaide non coupable, ce qui déclencherait un procès public, ou après que l'entreprise aura plaidé coupable par écrit et payé l'amende.

Dans ce dernier cas, la preuve accumulée par le Procureur général demeurera confidentielle même si l'accusé a admis sa culpabilité, un accroc décrié depuis longtemps comme une manière de museler la justice.

Ces nouvelles règles ont été confirmées au DEVOIR hier par l'ancien chef du contentieux juridique de l'ancien ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), Me Léo Bilodeau. Ce dernier fait désormais partie du service juridique du nouveau ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) où les nouvelles règles ont provoqué d'importants remous parce qu'elles remettent en question un des fondements de la politique de dissuasion mise en place depuis trois ans par le ministre, M. Pierre Paradis. Celui-ci a augmenté de façon importante le nombre de poursuites et de condamnations.

Les nouvelles règles, qui permettent aux individus d'acheter littéralement le silence de la Justice par des plaidoyers écrits, sont apparues le 1er novembre dernier alors qu'étaient en vigueur les dispositions du nouveau Code de procédures pénales, sanctionné par une loi adoptée un an plus tôt. Cette loi avait pour but d'alléger le système judiciaire et de décongestionner les tribunaux.

Les «dénonciations» ou accusations publiques portées dans l'ancien système deviennent, dans le nouveau, des «constats d'infraction» envoyés sous pli confidentiel aux accusés. Chacun pourra alors plaider coupable et payer l'amende, s'évitant ainsi une publicité fâcheuse, même s'il n'est pas coupable, à la limite. Ceux qui plaideront «non coupables» feront l'objet d'accusations publiques, inscrites aux différents rôles des palais de justice, en vue d'un éventuel procès.

Cette procédure fera l'affaire des mieux nantis de la société et, paradoxalement, des moins nantis, explique la première source du DEVOIR dans ce dossier. On peut imaginer, explique ce haut fonctionnaire, que certains hommes d'affaires, officiers publics, professionnels ou politiciens pourraient, par exemple, préférer payer les 500\$ à 1500\$ demandés par la Justice pour avoir braconné dans un parc plutôt que de voir l'affaire publiée dans les journaux.

Des personnes sans revenus pourront aussi bénéficier du silence de la Justice car leur incapacité de payer, si elles se déclarent coupables, leur évitera l'opprobre de leur milieu. Cette crainte est souvent la seule efficace, en campagne, contre des braconniers sans revenus ou des pollueurs agricoles.

Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre Pierre Paradis, a expliqué que «deux jours après l'entrée en vigueur de ces règles, elles ont provoqué de vives réactions ici. Ça n'a pas été bien accepté! On a demandé un avis formel au ministre de la Justice, en janvier, pour vérifier si on interprète bien sa directive, qui remet en question notre politique de divulguer toute condamnation obtenue contre un pollueur, ce qui avait un effet dissuasif très important».

Mme Marier précise que cette publicité est si dure-

ment ressentie par certains pollueurs qu'il est arrivé que leurs procureurs tentent de négocier un plaidoyer de culpabilité contre... l'absence de communiqué officiel!

Le nouveau système couvre d'une chape de plomb cet énorme volet de la justice pénale. Non seulement il n'y a plus de communiqué officiel mais le plaidoyer de culpabilité et la condamnation automatique qui s'ensuit ne peuvent pas être rendus publics, précise Me Bilodeau.

Il a été impossible d'obtenir hier soir la version du ministre de la Justice dans cette affaire.

Invité à identifier les dispositions du nouveau code qui fondent cette nouvelle pratique, Me Bilodeau précise que le nouvel interdit de divulguer les plaidoyers de culpabilité et les condamnations automatiques qui s'ensuivent «n'est pas exigé par la loi» mais qu'il est le résultat de son interprétation et d'une directive du ministère de la Justice.

Par contre, le directeur du Centre québécois du droit de l'environnement, Me Michel Bélanger, estime que les dispositions pénales de la plupart des lois statutaires ne peuvent être assimilées et traitées comme s'il s'agissait de simples infractions au code de la route. On sait que chacun peut régler par plaidoyer écrit et en payant l'amende ce type d'infractions sans que la chose ne soit connue. C'est d'ailleurs le modèle qu'on a voulu suivre.

«Les infractions de nature pénale, en environnement tout particulièrement, sont considérées comme des comportements socialement inacceptables et sont souvent sanctionnées très sévèrement par des amendes qui peuvent atteindre un million de dollars. Mais ces amendes, pour plusieurs pollueurs, sont secondaires. Ce qui fait mal, et très mal, c'est la publicité qui entoure le dépôt d'accusations, le procès et, par dessus tout, la condamnation publique.»

CHIAPAS *Un retard de plus de 20 ans*

SUITE DE LA PAGE 1

un retard de plus de 20 ans. Les grandes propriétés se seraient donc maintenues grâce au fractionnement des terres réparties aux membres de la même famille ou à des particuliers, à l'aide de prêts-morts.

Les «ejidos», ou parcelles de terre attribuées par l'État en usufruit aux petits paysans, ainsi que les terres communales administrées par les autochtones, constituent environ la moitié du territoire agricole du Chiapas. Le reste est accaparé par les éleveurs et les propriétaires terriens, installés dans les régions les plus fertiles.

Depuis quelques semaines, les propriétaires privés se sont mobilisés pour réclamer une solution à l'occupation illicite de leurs terrains, qui leur a occasionné des pertes de centaines de milliers de dollars. Devant cette levée de boucliers, le Procureur du Chiapas a menacé d'appréhender tout contrevenant à la loi agraire. Mais tenant tête aux autorités, les paysans réunis au sein d'une organisation étatique ont juré de ne quitter sous aucun pré-

texte les terres récupérées.

Le gouverneur du Chiapas, Javier Lopez Moreno, a tout juste réussi, en fin de semaine dernière, à leur faire signer un accord visant à stopper l'invasion de terres. Les envahisseurs réclament la vente des propriétés privées occupées ou l'expropriation des propriétaires usurpateurs, ainsi que des changements substantiels à l'article 27 de la Constitution mexicaine, régissant la répartition de la terre.

En 1991, les transformations apportées à l'article 27 ont retiré aux petits paysans et aux autochtones le statut d'inviolabilité des parcelles individuelles et communales. Celles-ci pourront désormais être vendues et acquises par le secteur privé. Cette réforme a été faite dans le but d'accroître la productivité agricole au Mexique, dans le climat de concurrence généré par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

L'administration familiale de petites parcelles, sans machinerie et sans programme de soutien gouvernemental, a favorisé l'agriculture de subsistance au

Mexique. Par contre, les propriétaires privés, qui possèdent 29% de la superficie nationale, apportent 75% de la production agricole et d'élevage au Mexique. Ces mesures affectent toutefois la survie de quelque 10 millions de bénéficiaires de la clause 27, qui devront rentabiliser leur production sans accès au crédit pour la plupart d'entre eux. Les dettes agricoles en souffrance sont devenues une plaie béante que les banquiers ne souhaitent plus panser. Une aide à la production sera cependant accordée à la production par le biais du programme gouvernemental PROCAMPO.

La polarisation des parties menace le processus de paix du Chiapas. Mais l'imminente réinitiation du dialogue entre le gouvernement et l'Armée zapatiste pousse à la concertation. L'attaque-surprise d'un barrage militaire aux abords de Tuxtla Gutiérrez par un groupe armé non identifié, vendredi dernier, a semé l'inquiétude dans tous les rangs de la société. La peur d'une guerre civile s'est ravivée, en raison de la reconnaissance de positions radicales cherchant à éviter un dénouement pacifique.

C'est beau la vie

DONNEZ!

La Société canadienne de la Croix-Rouge  
Division du Québec

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333  
ADMINISTRATION (514) 985-3333AVIS PUBLICS  
ANNONCES CLASSÉES  
PUBLICITÉ (514) 985-3399  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305(514) 985-3344  
(514) 985-3344  
(514) 985-3399  
1-800-363-0305

• Extérieur (sans frais) •

1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 7H30 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>e</sup> ÉTAGE,  
MONTREAL (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour  
le service de livraison par caletel et pour les abonnements postaux.  
Montréal (514) 985-3355